



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2024 à 18h 00 à l'hôtel de ville

Ordre du jour

Compte rendu de la séance du 28 mars 2024	5
Décisions	6
AFFAIRES GENERALES	8
1 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, du conseil d'administration du collège Haut-Mesnil, de la commission communale des impôts directs et du jury du concours Montrouge verte et fleurie suite à la démission d'un conseiller municipal.....	8
2 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration de la SEMARMONT suite à une démission	10
3 – Désignation du représentant de la commune appelé à siéger au conseil de l'école Renaudel suite à la fusion des écoles élémentaires Renaudel A et B, en application de l'article L.2323-30 du code général des collectivités territoriales, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.....	10
4 – Désignation du représentant de la commune appelé à siéger au conseil de l'école élémentaire Buffalo suite à la démission d'un conseiller municipal	11
FINANCES.....	12
1 – Création des tarifs applicables aux activités au sein de l'Espace Colucci.....	12
2 – Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023.....	15
3 – Adoption du compte administratif du budget principal de la Ville de Montrouge pour l'exercice 2023.....	16
4 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2023	25
5 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement concernant l'opération Ginoux Gautier et l'opération Rabelais.....	26
6 – Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la Ville pour l'exercice 2024.....	28
7 – Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'HLM Vilogia pour six logements sis 32 rue Paul-Bert.....	31
SOCIAL.....	33

1 – Approbation de la nouvelle charte « Ville Handicap » de la Ville de Montrouge et création du Comité Local du Handicap.....	33
PETITE-ENFANCE.....	36
1 – Convention de mise à disposition gratuite des locaux de la PMI au sein de la Maison de la Parentalité située 43-47 avenue Henri Ginoux à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine	36
EDUCATION	38
1 – Approbation de la convention-type relative au transfert de propriété de matériel acquis pour l’accomplissement de projets financés par le fonds d’innovation pédagogique à conclure avec l’Etat dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ».....	38
AMENAGEMENT URBAIN.....	40
1 – Opération Les Halles de Montrouge – Désaffectation par anticipation et déclassement de la parcelle X n° 90 accueillant le marché de la Marne et un parc public de stationnement de surface et cession de la parcelle X n° 90 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l’îlot entre les avenues de la Marne et Pierre Brossolette	40
2 – Bilan des acquisitions et cessions opérées par l’Etablissement Public Foncier d’Ile-de-France dans le cadre de la convention d’intervention foncière pour l’année 2023 et perspectives 2024	45
3 – Avenant n° 3 à la convention d’intervention foncière de l’Etablissement Public Foncier d’Ile-de-France (EPFIF).....	46
4 – Bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune au titre de l’année 2023	49
5 – Cession de la parcelle K n° 57 sise 80 avenue Verdier au territoire Vallée Sud-Grand Paris.....	50
6 – Acquisition d’une jouissance perpétuelle d’une terrasse et cession de 13 places de stationnement et 5 places en commodat sur 10 ans au 19 avenue Gambetta.....	51
7 – Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).....	54
8 – Actualisation de la taxe de séjour	57
COMMERCE	59
1 – Cession du local commercial sis 66 rue Louis Rolland à Montrouge	59
2 – Approbation de la convention d’occupation temporaire du domaine public pour l’implantation de kiosques alimentaires avec JCDecaux France – Mediakiosk et autorisation accordée à M. le Maire de signer la convention	61
ESPACES PUBLICS ET MOBILITES.....	63
1 – Convention de transfert et maîtrise d’ouvrage de la Commune à l’établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris relative aux travaux de voirie, d’éclairage public et d’espaces verts de la place du 8 mai 1945	63
2 – Convention de transfert et maîtrise d’ouvrage de la Commune à l’établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris relative aux travaux d’éclairage public et d’espaces verts de la rue Paul Bert et de sa future placette, de la rue Camille Pelletan, de l’avenue Verdier Ouest et de l’avenue de la Marne.....	64
3 – Convention de transfert et maîtrise d’ouvrage de la RATP à la Ville de Montrouge dans le cadre des travaux d’aménagement des abords de la station Barbara et de l’avenue Verdun	65
4 – Convention de mise à disposition à titre gracieux d’un délaissé de terrain au profit de l’EHPAD Madeleine Verdier durant la durée des travaux de réhabilitation de l’établissement	66

ENVIRONNEMENT	67
<i>I – Convention à conclure avec l'éco-organisme CITEO relative à la lutte contre la présence des déchets abandonnés diffus sur la voie publique</i>	67
COMMANDE PUBLIQUE	69
<i>I – Convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la passation de marchés publics de travaux, de services et de fournitures à conclure avec l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres</i>	69
SANTE	70
<i>I – Attribution d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents exerçant au centre municipal de santé</i>	70
RESSOURCES HUMAINES	72
<i>I – Indemnités allouées aux directeurs d'écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Ville, pour les missions effectuées pour le compte de la Commune</i>	72
<i>2 – Modification du tableau des emplois</i>	74
AFFAIRES DIVERSES	75
<i>I – Prix accordés aux lauréats de la 9^e édition des Trophées des Jeunes actifs montrougiens (T-JAM) 2024</i>	75
<i>I – Déclaration de présence de termites</i>	77
QUESTIONS DIVERSES	78

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 11 juin 2024 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (36) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, Mme Colette AUBRY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Charles SELVACOMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET, M. Vincent ISRAEL.

Donnant pouvoir (8) :

Mme Anne-Laure CROCHAT à M. Goulwen LE GALL
M. Eric CASTIGNOLI à Mme Claude FAVRA
Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Liliane GRAÏNE
Mme Laurianne ROSSI à M. Patrick XAVIER

M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY
 Mme Isabelle PAILLARD à M. Etienne LENGEREAU
 Mme Françoise DECORDE à M. Patrice CARRE
 Mme Patricia BADIAS à M. Matthieu DEVRIENDT

Absents (1) : Mme Juliette MEADEL,

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, M. RENAULT, M. CHARTIER, M. LOUISY, Mme DUPUIS-SURPAS, M. DEDOH, Mme ZOUAOUI, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme MAUPETIT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur VETILLARD** est nommé secrétaire de séance.

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 10.)

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 23 présents et 11 représentés. Le quorum est atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. VETILLARD.

Etes-vous d'accord pour qu'il soit secrétaire de séance ?

(M. VETILLARD est désigné secrétaire de séance.)

M. le Maire.- Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour de notre conseil de ce soir une délibération que vous avez sur table, qui consiste à délimiter le secteur au sein duquel nous pourrions enjoindre les propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder à la recherche de termites. Nous avons reçu un courrier du Crédit Agricole en date du 10 juin qui nous indique qu'un bâtiment est infesté par les termites. Il faut donc réagir vite. On propose cette délibération pour délimiter le secteur et ensuite prendre toutes les dispositions pour régler ce sujet.

Etes-vous tous d'accord sur cette délibération ?

(Approbation des élus à l'unanimité.)

Nous en parlerons donc avant les questions diverses.

Compte rendu de la séance du 28 mars 2024
--

M. le Maire.- L'avez-vous lu et y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivées de Mesdames BAELDE et AUBRY et de Monsieur XAVIER qui avait le pouvoir de Mme ROSSI ;

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des observations ou des questions sur les décisions ?

Mme HUET.- Sur la décision 2024-44 relative à l'amélioration énergétique de l'école Raymond Queneau, c'est l'occasion pour nous de vous redemander un plan global de lutte contre le changement climatique avec des objectifs clairs et affichés des diminutions des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de consommation en eau, gaz et électricité pour toute la ville.

J'avais déjà demandé également, dans un précédent conseil municipal, un diagnostic de la résistance des bâtiments publics et résidentiels aux pics de chaleur. Combien d'habitations, par exemple, sont inhabitables si la température dépasse 35°, 40° ou 45° ? Quelles seraient les mesures palliatives ?

C'est aussi l'occasion de vous demander quel est l'état actuel et prévisionnel de mise en conformité des bâtiments publics communaux et publics de Montrouge avec le décret tertiaire qui fixe des objectifs de réduction des consommations aux horizons 2030 et 2050, en ligne avec le plan climat de l'UE. Pour ce qui est de 2030, c'est demain et j'imagine que les plans ont déjà dû être déposés. Pourrait-on en avoir connaissance ?

Pour la décision 2024-99, le schéma directeur de stationnement, je ne suis pas certaine de comprendre ce qu'est une prestation d'enquête de rotation.

Sur la décision 2024-109, projet de géothermie, c'est l'occasion là aussi d'en remettre une couche sur les surcoûts de votre projet Montrouge en Solo *versus* le projet avec Malakoff. Il y a 135 000 € de note pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cela fait cher, surtout que le SIPPEREC prenait tout en charge.

Sur la décision 2024-114 du square Schuman, il y a près de 7 M€ d'autorisation de dépenses sur ce seul lot. Cela fait cher pour un projet qui n'est pas prioritaire à nos yeux et auquel une large partie des résidents concernés ainsi que tous les groupes d'opposition ici s'opposent.

M. le Maire.- Sur la décision 44, et plus généralement sur tous nos équipements, comme vous le savez, on l'a annoncé à plusieurs reprises, nous avons engagé tout un schéma de performance énergétique de tous nos bâtiments. Le projet Raymond Queneau s'inscrit dans cette dynamique. Quand le moment sera venu, nous vous en ferons une présentation détaillée mais c'est très positif.

Sur la décision 109, je ne reviens pas sur la géothermie, c'est un vrai choix. Au moins, nous, on avance et dans de bonnes conditions.

Sur la décision 114, le projet Schuman est un très beau projet attendu par les Montrougiens et nous faisons tout notre effort pour accroître les espaces verts à Montrouge.

Sur la 99, de quoi s'agit-il Monsieur MOULY ? Le savez-vous ?

M. MOULY.- C'était tout simplement qu'on a voulu élargir le périmètre qu'ils ont pris pour avoir le taux de rotation des voitures qui étaient en zone verte pour bénéficier d'un abonnement. On a donc demandé qu'ils analysent des rues particulières, par exemple la rue Arthur Auger, la place Jules Ferry et la rue Victor Hugo. On voulait savoir si les voitures circulent tous les jours ou pas tous les jours. La meilleure façon c'est d'avoir des comptages. Les premiers comptages étaient faits au mois de juin, ce qui ne nous semblait pas la bonne époque l'an dernier. On en a donc refait cette année au mois de mars, avant les vacances scolaires.

M. BOUCHEZ.- J'ai trois questions. Certaines ont été posées en AP3C mais je n'ai pas eu toutes les réponses.

La décision 52 sur les performances énergétiques, cela rejoint la remarque de Mme HUET : serait-il possible d'avoir les performances énergétiques des différents bâtiments communaux et que l'on

puisse étudier en amont le dossier avant que vous ne nous fassiez une présentation de votre analyse et des résultats. Si l'on veut avoir un esprit critique positif, il est nécessaire d'avoir les données.

Concernant les décisions 33 et la 100, la sortie des séniors, j'avais posé une question sur les coûts qui semblaient un peu élevés. En regardant les tarifs qui ont été signés pour les différentes sorties des séniors, on s'aperçoit qu'il y a une très grande disparité, surtout en termes de tarif, et que les personnes qui paient le plus, c'est-à-dire celles qui ont des revenus supérieurs à 4000 € par mois - pour des retraités, on va dire que c'est correct -, ne paient qu'entre 50 % et 123 % du coût.

J'aimerais pouvoir rencontrer Mme FAVRA et le service Sénior pour mieux comprendre la construction de ces tarifs, analyser les participations selon les quotients et en tirer les enseignements, pour que nous puissions avoir une offre mieux adaptée et une tarification plus appropriée pour le prochain exercice.

La troisième remarque concerne le mur végétal du square Schuman : le montant que vous indiquez est de 388 845,60 € T.T.C, ce qui me semble un coût très élevé. Je m'interroge : faut-il mettre autant sur un mur végétal ? Se pose la question du coût annuel d'entretien de ces murs.

M. le Maire.- Sur la décision 52, même réponse que tout à l'heure : nous avons un plan de performance énergétique. Quand il sera prêt, nous vous le présenterons en détail.

Sur la décision 33, les prix ont été très bien étudiés par l'équipe de Mme FAVRA. On prend en compte le quotient, ce qui permet à chacun, en fonction de son revenu, d'y participer mais le succès des premières sorties démontre que les prix sont les bons.

Enfin, sur Schuman, ce projet de mur végétal est très ambitieux. On le sait tous, la ville va se réchauffer et donc avoir un mur végétal à cet endroit sera non seulement une vraie réponse à ce réchauffement mais aussi sans doute quelque chose que l'on viendra voir de loin, dont les Montrougiens seront fiers. Cela va peut-être coûter mais vous le savez, les murs végétaux vont se développer dans toutes les villes dans les années qui viennent et Montrouge va essayer de faire quelque chose de très beau qui, en termes de fonctionnement, sera acceptable et maîtrisé.

M. PASTEAU.- Même question qu'en commission sur la DC 2024-43 portant sur l'acte modificatif au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réaménagement et de mise en conformité des locaux et création d'une maison des séniors au sein du club Jules Ferry à Montrouge.

C'est une modification qui porte sur l'intégration d'une mission d'assistance au choix des mobiliers et la prise en compte d'imprévus techniques notamment dus aux carrières, avec un montant de marché porté à 100 000 €.

Aidez-nous à apprécier cette décision : pouvez-vous nous faire une division par ligne entre la mission d'assistance, le choix des mobiliers et l'imprévu technique dû aux carrières ? Et quel est le montant du marché initial ?

M. le Maire.- C'est une question qui avait été posée par M. BOUCHEZ à qui l'on a apporté la réponse. Je vous la donne : sur cette décision, la répartition du montant supplémentaire alloué à la maîtrise d'œuvre est de 6000 € pour la mission AMO mobilier, dans le choix du mobilier, et 8840 € H.T. pour les travaux supplémentaires liés à la présence de carrières. Le marché a été augmenté de 14 840 €.

M. LE GALL.- Sur la décision 111, je vois que vous avez attribué les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 9. Les lots 1, 2 et 8 sont-ils donc infructueux ? Quelles sont les estimations de ces lots ? Pour répéter ce qu'a dit ma collègue Annabelle HUET, on est déjà sur des montants proches des plafonds que vous nous avez indiqués sur ce projet pour le square Schuman.

Pour revenir sur le mur, il sera forcément très beau puisque c'est vous qui avez décidé de le mettre en place. Ceci étant dit, sachant qu'il est plein nord, on peut se poser la question de son utilité pour le refroidissement de la ville. Un mur qui est plein nord aura du mal à nous refroidir.

Sur la décision 109, je suis d'accord avec Annabelle HUET sur le fait que le montant est très cher pour un contrat d'AMO sur la mise en place d'une DSP, alors que ce sont des choses qui existent

beaucoup par ailleurs. Je suis étonné qu'au travers des multiples associations dans lesquelles la ville est partie prenante, on ne soit pas capable de trouver un modèle. Des études ont déjà été faites au travers du SIPPAREC. Cette dépense de 180 000 € avec l'option aurait été probablement mieux dépensée, notamment au profit des associations.

M. le Maire.- Concernant la 109, je rappelle qu'il s'agit d'une opération importante, 60 M€ vont être investis sur la géothermie dont une trentaine dans le cadre de la DSP. C'est très technique et s'appuyer sur des AMO de grande qualité est judicieux. Vous revenez toujours sur ce sujet de Malakoff, mais on a fait un bon choix en maîtrisant parfaitement ce dossier de géothermie et en faisant en sorte qu'il bénéficie à tous les Montrougiens et peut-être même que l'on y arrivera avant nos voisins. Il faut se féliciter de choisir de bons partenaires pour mener dans les meilleures conditions cette DSP qui est importante.

M. LE GALL.- Il restait l'interrogation sur les lots 1, 2 et 8 qui ne semblent pas être attribués. Ont-ils été infructueux ou bien y a-t-il une raison particulière pour laquelle on n'a pas d'information ?

M. le Maire.- On regarde, on vous dira pourquoi cela a été infructueux. Il y a sans doute une raison.

AFFAIRES GENERALES

1 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, du conseil d'administration du collège Haut-Mesnil, de la commission communale des impôts directs et du jury du concours Montrouge verte et fleurie suite à la démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous devons désigner un membre du conseil appelé à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux suite à la démission de Mme Gala VELOSO qui en faisait partie. C'est un siège qui revenait à l'opposition. Je me tourne donc vers les quatre groupes.

Avez-vous un ou des candidats à nous proposer, sachant que la majorité ne prendra pas part au vote ?

M. PASTEAU.- Le candidat est M. Vincent ISRAËL qui est en retard, mais qui nous a fait part de son désir de reprendre ces rôles, ce que j'ai communiqué aux services.

M. le Maire.- Le candidat proposé par les quatre groupes est donc M. ISRAËL.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Les quatre groupes approuvent la désignation de M. ISRAËL comme représentant de la ville au sein de la CCSPL.

Nous devons également désigner un successeur à Mme VELOSO au sein du conseil d'administration du collège Haut-Mesnil.

Quel est votre candidat ?

M. PASTEAU.- Il s'agit du même candidat pour tous les rôles précédemment occupés par Gala VELOSO.

M. le Maire.- Pour les quatre instances : la commission consultative des services publics locaux, le conseil d'administration du collège Haut-Mesnil, commission communale des impôts directs et Montrouge verte et fleurie ?

M. PASTEAU.- Oui, tout à fait.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 – Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration de la SEMARMONT suite à une démission

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous devons désigner un représentant au sein du Conseil d'administration de la SEMARMONT suite à la démission de Mme MÉADEL.

Là aussi, c'est un siège qui revient à l'opposition.

Quel candidat proposez-vous ?

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Nous proposons M. Antoine BOUCHEZ.

M. le Maire.- Etes-vous tous d'accord ? Oui.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 – Désignation du représentant de la commune appelé à siéger au conseil de l'école Renaudel suite à la fusion des écoles élémentaires Renaudel A et B, en application de l'article L.2323-30 du code général des collectivités territoriales, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Nous avons voté il y a quelques mois la fusion des deux écoles, Renaudel A et B. Il y avait deux représentants du Conseil municipal dans ces écoles, Mme BUJON et Mme BADIAS.

Pour avoir un unique représentant dans la nouvelle école Renaudel, nous vous proposons la candidature de Mme Stéphanie BUJON.

M. BOUCHEZ.- Nous ne prenons pas part au vote ; on fait comme vous.

M. le Maire.- Parallélisme des formes.

M. LE GALL.- Non, je vais voter pour, il n'y a pas de raison.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Ne prend pas part au vote	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Ne prend pas part au vote	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble et l'Avenir n'attend pas à Montrouge

Ne prend pas part au vote : Montrouge en Commun, Montrouge Ecologique et Solidaire, Indépendants Montrouge.

4 – Désignation du représentant de la commune appelé à siéger au conseil de l'école élémentaire Buffalo suite à la démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Mme BDIAS ne pouvant plus siéger à Renaudel, puisque Mme BUJON y siègera, elle nous avait fait savoir qu'elle souhaitait quand même toujours s'investir dans un conseil d'école. Mme ROSSIGNOL étant très prise par ses missions dans sa délégation au logement, elle nous a fait savoir que si d'aventure il y avait une opportunité pour laisser sa place à quelqu'un de volontaire, elle le ferait. Nous lui avons demandé si elle en était d'accord, elle a donc accepté.

Je vous propose donc la candidature de Mme Patricia BADIAS au conseil d'école de Buffalo élémentaire.

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Ne prend pas part au vote	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Ne prend pas part au vote	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivées de Mme N'GUYEN et de M. ISRAEL

FINANCES

1 – Création des tarifs applicables aux activités au sein de l'Espace Colucci

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Comme vous le savez, la ville a décidé de ne pas reconduire la DSP qui la liait à l'IFAC pour la gestion de l'espace Colucci et de reprendre cet établissement en régie, afin de développer des synergies entre tous nos équipements culturels mais aussi avec notre activité sociale.

Nous avons un projet important pour Colucci dans les années qui viennent, à la fois de renouvellement du bâtiment et d'extension de ses activités. C'est dans ce cadre que nous avons pris cette décision. Il nous faut maintenant appliquer tout cela dans tous les domaines. On le verra tout à l'heure pour les ressources humaines et pour les finances, mais s'agissant des tarifs, il nous faut voter les tarifs de Colucci qui seront intégrés à ceux de la ville.

Il y a plusieurs secteurs dans Colucci : les activités artistiques, santé et bien-être, les tarifs du cinéma qui marche bien et des salles qui sont louées.

Ces tarifs vous sont présentés, ce sont ceux que l'IFAC avait définis ; ils varient en fonction de l'âge du participant, de la durée des cours et de la nature de l'activité. Nous vous proposons d'approuver ces tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.

M. TIMOTEO.- Malgré vos propos liminaires, je suis extrêmement surpris de cette délibération car jamais il n'a été question ici dans cette enceinte de la reprise en régie de l'espace Colucci, même si cela a pu être évoqué de-ci de-là ailleurs, mais jamais dans cette enceinte. A aucun moment, lors d'aucun débat, même annexe, vous n'avez évoqué cette option.

Si vous me passez l'expression, vous avez le service public un peu honteux sur le sujet, parce que le choix qui est fait aujourd'hui représente un retournement de doctrine assez important.

Evidemment, on se réjouit que cet équipement revienne dans le giron de la gestion directe de la ville. La défense du service public et de sa gestion directe par la collectivité reste un principe élémentaire que défend mon groupe et le reste des groupes de l'opposition.

Ce n'est pas le choix qui avait été fait par votre majorité sur le sujet par le passé pour ce qui concerne la gestion de cet espace culturel et social, avec des arguments que nous ne partageons pas alors. Je rappelle que la délégation de service public pour la gestion de cet équipement n'en était pas à la première mouture, puisqu'elle avait déjà été renouvelée à plusieurs reprises.

Ma question principale, avant que l'on n'aborde de manière collatérale la question des tarifs, vous l'avez évoqué en propos préliminaire mais de manière évasive et assez peu documenté : pourquoi avoir choisi de reprendre l'équipement en gestion directe ? Lors du précédent mandat, vous aviez encensé la DSP pour la reconduite de la gestion de l'espace Colucci, même chose d'ailleurs à chaque fois que l'on a eu à discuter de la présentation des rapports annuels liés à sa gestion par le délégataire.

Au final, qu'est-ce qui a changé depuis ? Le délégataire a-t-il failli pour que soudainement vous changiez de cap ? Est-ce que la Ville est en capacité de faire mieux et avec un impact moindre sur les finances ? Dites-le-nous, parce que cette dernière question fonde la justification d'une DSP. Si vous répondez non à cette question, je ne vois pas comment on peut reprendre en régie.

Je sais que nous aurons une délibération sur le tableau des emplois un peu plus tard dans la soirée, mais il serait important de manière parallèle que vous nous disiez rapidement ce que vont devenir les salariés du délégataire et comment ils seront repris concrètement. On va dénombrer les effectifs dans un tableau, mais dénombrer dans un tableau avec les catégories et les statuts, cela ne dit pas clairement la manière dont ils seront repris de façon exacte.

M. BARCESSAT.- C'est davantage une question de forme : vous parlez de tarifs applicables pour les activités à partir du 1^{er} juillet 2024, mais ils sont déjà en ligne sur le site de Colucci. Je m'interroge sur le fait que l'on vote quelque chose qui est déjà appliqué et proposé à tout le monde. Je n'ai pas bien compris le procédé.

M. PASTEAU.- Comme Joaquim TIMOTEO, je trouve que le passage en régie est une bonne chose sur le principe.

Je n'ai pas pu lire le rapport d'activité de 2023, personne ici d'ailleurs car si c'est comme l'année dernière, on le lira en octobre. Peut-être que sur la base de ce qu'il s'est passé en 2023, vous avez décidé que c'était la bonne année pour passer en régie, c'est très bien, il n'y a pas de problème, mais tant que certaines choses sont respectées, et bien sûr d'abord les personnes.

Je voudrais donc avoir des informations sur la façon dont cela se passe pour les travailleurs de la DSP qui passent en régie et sur la mission de brassage social, de lutte contre l'exclusion qui avait été confiée à l'espace Colucci.

Je voudrais savoir s'il y a le moindre changement, si l'on peut avoir un document notamment, parce que les tarifs, ce n'est pas le tout, c'est ce qui arrive en bout de chaîne. Normalement, on parle d'une mission, d'un objectif et derrière on arrive au tarif et là on a raté une étape.

M. le Maire.- Pourquoi changer le mode de gestion de Colucci ? L'objectif est de faire en sorte qu'il y ait davantage de synergie entre les différents équipements culturels mais aussi entre l'activité sociale, notamment avec le CCAS, puisque Colucci est un centre social. Le fait de gérer en direct Colucci sans passer par un délégataire nous permet de réaliser cette synergie.

Monsieur TIMOTEO, quand on fait une DSP, vous la critiquez et quand on revient en régie, vous critiquez aussi. Cela prouve qu'on n'est pas obtus et qu'on est capables d'évoluer.

M. PASTEAU dit, à juste titre, qu'il est favorable à la régie. Colucci sera géré comme est gérée aujourd'hui la médiathèque ou bien comme l'est le conservatoire. Les agents de Colucci qui ont été embauchés par l'IFAC deviendront des salariés de la ville.

S'agissant des tarifs, c'est la continuité, ils ont été votés par l'IFAC à partir du 1^{er} juillet ; il n'y a plus d'IFAC. Ce sont donc les tarifs de la ville, raison pour laquelle on les vote. C'est donc le changement dans la continuité.

S'agissant du volet social que vous avez évoqué, Monsieur PASTEAU, évidemment Colucci est un centre social, puisqu'on bénéficie d'une subvention de la CAF et, donc, il a évidemment cette vocation de continuer à être un centre social.

Sur les économies, on versait une subvention à l'IFAC d'un montant de près de 700 000 €, subvention qu'on n'aura plus à verser. La Ville fera ainsi des économies, ce qui est un signe de bonne gestion puisqu'on reprend tout cela en direct.

Enfin, tout cela a évidemment été présenté aux salariés qui deviennent des salariés de la Ville à leur plus grande satisfaction. Les choses se passent très bien et le 1^{er} juillet prochain, tout sera en ordre.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote		P. ONDOUA
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL
------	---	--------------------------------

2 – Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le compte de gestion est présenté par le comptable, comme vous le savez, et doit être conforme au compte administratif. Je vous propose d'adopter ce compte de gestion qui est conforme au compte administratif.

M. LE GALL.- C'est avec étonnement que l'on constate que le montant des immobilisations en cours, relaté dans ce compte de gestion, atteint 125 M€. Pourriez-vous nous expliquer ce montant ? Quand bien même vous avez procédé à un nettoyage, car on avait commencé à vous alerter l'an dernier, puisqu'on voit qu'il y a 38 M€ de moins en immobilisations en cours, mais une commune qui réalise environ 20 M€ d'amortissement par an, cela veut dire que vous avez un stock de six ans d'immobilisations que vous n'arrivez pas à passer dans votre patrimoine - cela fait quand même beaucoup - ou alors des travaux qui durent très longtemps sur chacune de vos opérations.

Je voudrais savoir comment se fait-il que plus d'un quart du patrimoine soit considéré comme non terminé ?

M. le Maire.- Rappelez-vous, on a eu des remarques de la Chambre régionale des comptes sur cette question des immobilisations. On fait tout ce travail pour rattraper le retard et faire en sorte qu'en matière d'immobilisations on soit dans les clous. Le travail est en cours avec la Trésorerie avec laquelle on a signé une charte de qualité et vous avez raison, il est important, en matière d'immobilisations, de respecter les règles prudentielles et celles qui nous sont imposées par l'Etat à travers la Trésorerie.

Si vous voulez plus de détails, on vous les apportera mais c'est assez logique.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

3 – Adoption du compte administratif du budget principal de la Ville de Montrouge pour l'exercice 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons exécuté nos dépenses d'investissement à hauteur de 56 % en 2023 et nos dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 98 %, ce qui est un très bon chiffre.

En **fonctionnement**, en 2023, nous avons perçu 98 551 767 € de recettes et dépensé 88 869 662 €. Nous avons un excédent en 2023 de 9 682 105 €.

Nos **dépenses de fonctionnement** sont réparties dans différents chapitres. Nos premières dépenses de fonctionnement, comme chaque année, ce sont les **charges de personnel**, c'est le premier poste qui s'élève à 48 661 004 €. Cela représente 57 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2023. Cela augmente un peu par rapport à 2022, mais c'est maîtrisé (1,38 %). Cette augmentation est liée à :

- l'augmentation de la prime du pouvoir d'achat que nous avons versée en deux temps, en septembre 2023 et en 2024, soit 267 966 € en 2023
- la revalorisation du Smic en janvier 2023
- l'augmentation du point d'indice
- la revalorisation des traitements les plus faibles
- l'extension de l'apprentissage
- la hausse du Pass Navigo.

Ensuite, nous avons un deuxième poste en 2023, pareil que pour 2022, les **charges à caractère général**. C'est ce qui nous permet de faire fonctionner la ville et les services publics : entretien des locaux, bâtiments, achat de fournitures, prestations de service, etc., pour près de 17 M€, ce qui représente près de 20 % de nos dépenses réelles de fonctionnement et c'est en hausse de 6 % par rapport à 2022, dans un contexte inflationniste. Nous avons là aussi réussi à contenir nos dépenses.

L'explication de l'augmentation c'est plus de dépenses de fluides en augmentation pour 1 460 000 € et l'alimentation pour nos écoles et centres de loisirs, +142 000 €, les denrées étant plus chères.

Le troisième poste de dépenses de fonctionnement en 2023, ce sont les **atténuations de produits**, qui sont stables d'une année sur l'autre. Cela représente 14 % de nos dépenses réelles, 12 015 869 €. La grosse part c'est le FNGIR qui ne change pas d'une année sur l'autre - c'est de la péréquation. Notre participation au FPIC diminue un peu mais reste élevée à plus de 2 234 000 €. Nous sommes d'ailleurs la première commune du territoire en termes de participation au FPIC, bien supérieure aux autres.

Reversement de la taxe de séjour, 234 000 €, un peu en hausse par rapport à 2022. On reverse une partie de cette taxe au Grand Paris et aux Hauts-de-Seine.

Les amendes de police s'élèvent à 403 000 €, en légère baisse par rapport à 2022.

Le prélèvement SRU est à zéro, puisqu'on a subventionné plusieurs opérations.

Le quatrième poste de dépenses en 2023, ce sont les **autres charges de gestion courante** pour 6 319 594 €, soit 7 % de nos dépenses. Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT), versé à Vallée Sud Grand Paris dans le cadre des compétences transférées, a augmenté. Le produit des taxes ménages est revalorisé, ce qui explique cette augmentation. On a eu une baisse des subventions légères puisque le montant en 2023 est à 2 503 000 €, légère baisse par rapport à 2022.

Le cinquième poste de dépenses, ce sont les **charges exceptionnelles** d'un montant modeste, 819 000 €, pour des opérations de gestion de créance CPAM pour 65 909 €, des bourses en baisse par rapport à 2022 et quelques titres annulés.

Le sixième poste de dépenses, ce sont les **charges financières** qui augmentent parce que nous avons eu recours à l'emprunt plus que l'année précédente. Les remboursements des intérêts d'emprunt s'élèvent à 726 991 € en 2023, plus quelques intérêts non échus, soit un total de 745 000 €. C'est moins de 1 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Cela démontre que l'on est très peu endettés.

En matière de recettes de fonctionnement, nous avons divers types de recettes. La première des recettes, ce sont les **impôts et les taxes** qui s'élèvent à 68 836 479 € soit 73 % de nos recettes en 2023.

La fiscalité augmente parce que les bases augmentent pour les propriétés bâties. On a des bases dynamiques à Montrouge.

L'attribution de compensation de la métropole, qui a remplacé la taxe professionnelle, est inchangée depuis 2016, 21 072 000 €.

Le produit des droits de mutation augmente en 2023 pour atteindre 4 544 000 €, c'était avant la crise, en hausse de 144 000 €.

La taxe de séjour augmente elle aussi à hauteur de 1 192 340 €. Vous avez la progression d'une année sur l'autre. C'est positif et heureusement, parce qu'en matière d'impôts et taxes, nous n'avons plus beaucoup de leviers.

Deuxième poste de recettes en 2023, ce sont les **produits et services du domaine** qui augmentent : 13 % de nos recettes :

- les recettes liées aux prestations municipales, 746 390 €, ce sont des recettes liées à notre domaine, en particulier les terrasses.
- redevances et forfait post-stationnement, cela augmente aussi légèrement
- les recettes liées aux prestations municipales en hausse également de 8 %.

Le troisième poste de recettes en fonctionnement, ce sont les **dotations et participations**. C'est négatif, comme chaque année malheureusement. La DGF continue de diminuer, 2 834 664 € et les recettes de nos partenaires diminuent également légèrement, mais elles sont en baisse en 2023 : la CAF, la sécurité sociale et le département des Hauts-de-Seine.

Le quatrième poste, ce sont les **autres produits de gestion courante** pour 1 505 146 €. C'est lié essentiellement à la ventilation de la redevance d'électricité, ce qui représente 1,6 % de nos recettes.

Cinquième poste, quelques **produits exceptionnels** pour un peu plus de 1 087 000 €, soit 1% de nos recettes. Ce sont des produits liés à des pénalités.

Sixième poste, les **atténuations de charges** pour un montant très modeste, 268 000 € ; quelques indemnités journalières remboursées par la CAF.

S'agissant de l'excédent et de son affectation, en termes de fonctionnement, il diminue d'année en année : nous étions à 12 M€ en 2021, 11,2 M€ en 2022 et en 2023, nous avons constaté un excédent de 9 998 000 € essentiellement en fonctionnement et un tout petit excédent d'investissement.

En investissement, nous avons perçu en recettes 27 862 000 € en 2023 et dépensé 27 845 000 €, soit un petit excédent d'investissement de 16 000 €. Ces dépenses d'investissements se répartissent de la manière suivante :

Si l'on regarde les dépenses d'équipement, elles s'élèvent à 23 M€. Si l'on rentre dans le contenu de ces dépenses et notamment les divers projets auxquels ils correspondent :

- les dépenses liées à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie pour 11 227 000 €. On retrouve là-dedans nos projets liés à l'agriculture urbaine, les projets de nouveaux parcs (parc Schuman, parc Boileau, etc.), République Nord, Ginoux Gautier qui avance bien, etc.
- les acquisitions réalisées pour 3 456 000 € : 80 Verdier, 37 République, le 3 rue Pelletan, acquisition du fonds de commerce 6 Théophile Gauthier
- développement du commerce local
- travaux de voirie et d'éclairage pour un peu plus de 1 M€

Les dépenses d'équipement liées au **cadre de vie** pour 11 M€.

Nous avons également rénové et embelli nos **équipements éducatifs**, nos écoles, 2 566 000 €, en particulier Rabelais qui est la grosse opération en cours ; jeunesse 816 000 €.

Petite-enfance 619 000 €, là aussi, les projets avancent.

Santé sociale, 254 000 €.

S'agissant du **sport**, 2 245 000 € en 2023, notamment le stade Maurice Arnoux avec la nouvelle piscine ; les travaux du CAM qui ont démarré en 2023 et d'autres équipements.

La **culture** 373 000 €.

La **sécurité publique** et les caméras notamment, 624 000 €.

Les **équipements techniques**, le parc roulant et autres équipements techniques pour 1 734 000 €.

Dans les dépenses d'investissement liées aux équipements, **rénovation du parc privé** pour 527 000 €.

Administration générale, management de l'énergie, entretien et rénovation des bâtiments administratifs, prévention incendie, schéma directeur numérique – c'est le back-office – pour 1 484 000 €.

Les budgets participatifs pour 65 000 € en 2023.

La deuxième dépense d'investissement c'est le remboursement de la dette et de l'emprunt, c'est le deuxième poste de dépenses, 3 200 203 € en 2023, soit 12 % de nos dépenses réelles d'investissement. On a remboursé le capital à hauteur de 3 186 000 € et quelques dépôts et cautionnements pour 13 000 €.

Le troisième poste de dépenses en matière d'investissement est la consignation pour préemption, 12 500 €.

L'essentiel c'est l'équipement ainsi qu'on l'a détaillé.

Les recettes d'investissement en 2023 se sont élevées à 27 862 240 €.

Le premier poste de la recette d'investissement est l'emprunt. En 2023, nous avons emprunté 10 021 204 €, deux emprunts de 5 M€ chacun.

La deuxième recette est le FCTVA, qui est corrélé aux investissements de l'année précédente. On a perçu 3 318 118 € de remboursement de la TVA en 2023. Cela représente 21 % de nos recettes, en forte augmentation puisqu'on a beaucoup investi en 2022.

Le troisième poste, ce sont les subventions. Là aussi, c'est à la hausse puisque chaque projet induit des subventions que l'on va chercher auprès de nos partenaires, que ce soit la région Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine, l'Etat, la métropole du Grand Paris ou le SIPPAREC.

En 2023, nous avons perçu 2 419 000 € de subventions, soit 15 % des recettes, notamment de :

- la région pour Ginoux Gautier et pour Rabelais
- les Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat départemental que l'on a signé
- le SIPPAREC pour des voitures électriques
- l'Etat pour les écoles, République Nord
- le Grand Paris pour la rénovation énergétique

Le quatrième poste de recettes d'investissement en 2023, c'est la taxe d'aménagement, environ 250 000 €, 2 % de nos recettes.

Le cinquième poste, ce sont les autres immobilisations financières pour un petit moment et le remboursement d'apport en compte-courant par la SEMARMONT.

S'agissant de la structure de notre dette, nous avons en 2023 un encours qui s'élève à 30 937 000 € donc 15 emprunts répartis en emprunts fixes et variables, environ 50/50 ; un taux moyen de 3,72. On est peu endetté.

On respecte la charte Gissler, donc un risque très faible pour la commune.

S'agissant de nos soldes d'épargne et de notre solvabilité, le tableau à l'écran vous montre bien que notre capacité de désendettement est largement maîtrisée puisqu'en 2023, il nous faudrait trois années et demie quasiment pour rembourser notre dette, sachant que le seuil à ne pas dépasser est de 12 ans. Nous sommes très loin et nous avons largement la capacité de nous endetter encore.

Notre solvabilité financière est très bonne. Le taux de notre épargne brute est de 9,57 %, cela couvre le remboursement de l'annuité de la dette.

Voilà les principaux éléments à retenir sur le compte administratif pour l'année 2023, avec un excédent un fonctionnement qui diminue mais qui est important et un investissement qui a été très important en 2023 et qui continue en 2024, conformément au programme que nous avons proposé aux Montrougiennes et aux Montrougiens et qui se déploie.

M. PASTEAU.- J'ai comparé le compte administratif avec celui de l'année dernière et avec les interventions de mes collègues également de l'année dernière.

En 2023, Annabelle HUET avait pointé la sous-utilisation par la commune de sa capacité d'endettement pour investir dans l'éducation, le social et l'environnement. La dette a bien augmenté. Nous l'aurions utilisée à autre chose que de passer le bulldozer dans le square Schuman, mais tout n'est pas à jeter non plus. Il y a des investissements comme la rénovation énergétique de l'école Rabelais qui sont à saluer et qui devraient être multipliés dans toutes les écoles le plus vite possible.

Flora CLAQUIN avait pointé l'excédent des dépenses de fonctionnement de 11 M€, il est passé à 9 M€ mais toujours considérable.

Antoine BOUCHEZ avait critiqué un taux de réalisation des dépenses d'investissement (page 2) de 62 %. Le taux a encore baissé, nous sommes à 56 %, même si le score reste encore très élevé.

Que dire, sinon que nous sommes sur la voie d'avoir un compte administratif qui soit plus réaliste peut-être.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais soulever quelques points. Tout d'abord, l'INSEE nous donne une population de 47 907 habitants et le compte administratif indique 48 174. Est-ce une erreur ou la

réalité d'une diminution de notre population depuis maintenant plus de trois ans ? C'est un détail mais qui a une importance sur le calcul des ratios par habitant.

En effet, page 4, il est indiqué que les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population sont de 1732,34 € par habitant alors que la moyenne nationale de la strate est de 1299 €. Ce chiffre serait plus élevé avec une population moindre. Comment expliquez-vous cet écart entre les 1732 et les 1300 € de la strate ?

Deuxième point, les investissements ont été très en-deçà de ce qui avait été budgété. Pouvez-vous nous donner des explications sur cet écart ? Les prévisions ont-elles été surestimées ? A-t-on manqué de capacité humaine pour gérer les projets ? A-t-on manqué de moyens financiers, c'est-à-dire de subventions non obtenues ou des produits de cession insuffisants, un résultat de compte de fonctionnement insuffisant ?

Au-delà des simples chiffres comptables sur lesquels mes collègues reviendront probablement, quels sont les enseignements que vous tirez de l'exercice 2023 ? Quelles suggestions pour le budget 2025, tant pour le fonctionnement que pour les investissements ? Quelles sont les menaces et opportunités que vous soulignez pour l'avenir ?

M. LE GALL.- Quelques remarques sur la forme.

Tout d'abord, on peut toujours s'étonner que vous soyez le rapporteur, alors que c'est votre gestion et que je crois que vous ne participez pas au vote. C'est étonnant. Dans d'autres instances, le président de l'exécutif s'éclipse lors du débat sur le compte administratif et ne présente même pas les chiffres. Ce serait peut-être pas mal d'y réfléchir pour les prochaines années.

Autre remarque sur la forme, sur votre document, page 31, vous nous dites que l'on a remboursé 3,2 M€ de capital et sur cette page, on voit 2,7. Vous allez me dire que je pinaille probablement, on fait tous des erreurs, mais ce serait pas mal que le rapporteur relise les documents qui nous sont fournis pour que l'on évite ce genre de petit impair que je signale à chaque séance.

Pour aller dans le sens d'Antoine BOUCHEZ, on peut être étonné du sous-investissement par rapport aux prévisions ; vous aviez prévu quasiment 40 M€ d'investissements, on en est loin. Deux exemples, Paul Bert était budgété à hauteur de 3 M€, on est à zéro sur la réalisation. Là, c'est assez sévère. Sur Rabelais, vous aviez budgété 4 M€, vous n'en consommez que 1,4 M€. Cela arrive, les projets prennent du retard, on le sait tous, mais c'est un peu dérangerant.

Deux ou trois questions techniques avant de passer à une analyse plus politique. Je vois que vous avez rattaché 421 000 € de redevances communales en fonctionnement à l'exercice. J'aurais voulu savoir pour quelle raison. Est-ce que ce sont les factures du mois de décembre qui sont rattachées parce qu'elles n'ont pas été encaissées ? Ce serait assez logique, mais je voudrais avoir cette confirmation.

Sur la taxe de séjour, vous avez fait une remarque dans votre présentation qui prête à sourire puisque c'est une taxe qui est affectée et quand on voit l'affectation que vous en faites, c'est pour financer les espaces verts. Chacun sait que l'ensemble des touristes de Montrouge vient à Montrouge pour visiter nos espaces verts. C'est assez cocasse de pouvoir affecter la taxe de séjour à nos espaces verts. Le mur végétal sera affecté à la taxe de séjour bientôt, je vous le suggère puisque visiblement personne ne dit rien. J'ai trouvé cela assez drôle.

Vous nous dites que l'inflation grève votre fonctionnement. C'est effectivement le cas, puisque l'inflation a augmenté de 4,9 % en 2023, vos charges à caractère général augmentent de 6 %. Les efforts de rationalisation peuvent être encore développés, de notre point de vue, et encore rationalisés. Vous avez la chance que nous soyons dans une commune un peu riche, les bases d'imposition permettent à la fiscalité d'augmenter de 5,80 % et surtout, vous avez pas mal augmenté les tarifs puisqu'on voit que l'effort demandé aux Montrougiens augmente de 8 % entre 2023 et 2022.

Pour autant, on constate que, malheureusement, votre excédent diminue, vous continuez à trop dépenser, Monsieur le Maire. Je suis désolé de vous le signaler chaque année. Vous dites que l'excédent est encore important, mais il a baissé de 14 %. C'est quelque chose d'assez important. De plus, on arrive en plein cœur de ce que l'on appelle le cycle électoral, là où vous allez beaucoup dépenser. Quand bien même en 2023 vous avez dépensé moins d'investissements qu'en 2022, ce qui est assez étonnant au travers de ce cycle électoral, peut-être est-ce le retard sur les travaux.

Ensuite, vous l'avez noté, les frais financiers augmentent. On vous avait prévenu qu'il aurait mieux valu emprunter en début de cycle et augmenter les impôts après, tout du moins c'est ce que nous aurions fait si nous avions été élus. Cette trajectoire est inquiétante et sera encore plus inquiétante puisque, on va le voir tout à l'heure dans le budget supplémentaire, vous prévoyez encore d'augmenter la dette de 18 M€ en 2024, ce qui est colossal. On ne peut pas donner un satisfecit sur ce compte administratif.

Mme CLAQUIN.- Sur les dépenses, on note, entre autres, une baisse des subventions par rapport à 2022, subventions intégrant également les subventions CCAS, mais aussi aux associations sportives, à l'IFAC, etc., qui passent de 3,3 M€ à 2,5 M€ ; une baisse loin d'être anecdotique, sachant que ces subventions permettent de contribuer à la vie d'un certain nombre de structures qui animent la vie montrougiennne et qui sont au service des habitants.

Je ne reviendrai pas sur les intérêts de la dette qui augmentent, le commentaire a été fait.

Sur les recettes liées aux impôts et taxes qui augmentent, c'est lié à l'augmentation des bases taxables et des assiettes, ce qui confirme ce que Joaquim TIMOTEO avait indiqué notamment au moment du vote sur le budget prévisionnel. Vous affichez que vous n'augmentez pas les impôts des Montrougiens alors que, pour autant, et cela se confirme au vu de l'exécution, ces impôts augmentent du fait de l'évolution des bases taxables. Le discours que vous avez ne correspond pas à la réalité de votre exécution sur ce point.

En ce qui concerne les investissements, là aussi cela a été indiqué, il y a de gros écarts entre le budget prévisionnel et le réalisé. J'en profite pour demander une nouvelle fois, mais je pense que vous me ferez la même réponse, dans les présentations que vous faites, au-delà de la comparaison entre le réalisé 2022 et le réalisé 2023, il serait utile d'avoir des comparaisons - au moins dans la présentation sur laquelle vous pouvez ajouter un certain nombre d'informations utiles aux membres du conseil municipal - entre le budget prévisionnel, y compris sur les différents points que vous citez, et le réalisé. Cela permet de voir quels sont les écarts entre les prévisions et les réalisations qui peuvent s'expliquer, c'est la vie budgétaire et de l'exécution d'une collectivité mais sur laquelle on peut peut-être discuter.

Sur les investissements, c'est là où il y a les plus gros écarts, on constate que l'écart entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé porte surtout sur les équipements. Sur les travaux aménagement et cadre de vie, ce qui ressort de la comparaison avec le budget prévisionnel, sur ces points les montants ont été dépensés. En revanche, sur les équipements, peut-être des choses qui se voient moins mais qui pour autant sont utiles aux Montrougiens dans leur vie quotidienne, sur les écoles, les établissements de la petite-enfance, il y a eu un gros écart par rapport à ce que vous aviez projeté et sur lesquels vous aviez particulièrement insisté lors de la présentation de votre budget prévisionnel.

Cela reflète peut-être des retards inhérents aux travaux, mais peut-être aussi des priorités qui ne sont pas sur ces projets.

M. le Maire.- Vous avez cité à plusieurs reprises qu'il y avait en investissement un taux de réalisation qui vous paraît trop faible. 56 %, c'est un très bon taux, en réalité. Chaque année, il y a un écart entre le budget prévisionnel et la réalisation que l'on constate au compte administratif.

En réalité, nous avons un fort volume et rythme d'investissement. Vous voyez un peu partout dans la ville de nombreux projets se réaliser et beaucoup d'entre eux s'inscrivent d'ailleurs sur plusieurs

années, c'est pour cela qu'on a fait la formule des autorisations de programme et crédit de paiement qui permet de lisser.

En termes d'investissement, on suit le bon rythme ; 56 %, c'est plutôt très bon. On va évidemment continuer. Vous ne pouvez pas nous dire que l'on a trop de projets et après nous dire qu'ils ne vont pas assez vite. Le rythme est tenu.

S'agissant maintenant, Monsieur BOUCHEZ, des enseignements que l'on tire de ce compte administratif, on constate qu'en termes de fonctionnement, les dépenses sont tenues dans un contexte très dégradé, les dotations de l'Etat diminuent. Nous réussissons, Madame CLAQUIN, à avoir des bases qui évoluent. Les bases, c'est à la fois la décision de l'Etat de les revaloriser - c'est positif parce que ce serait assez illogique que l'on subisse une baisse de nos bases liée à l'inflation - mais on les développe aussi, parce que la ville se développe, se reconstruit sur elle-même et c'est ce qui nous permet d'accroître nos recettes de fonctionnement. Il faut plutôt s'en féliciter, je le crois.

Ensuite, M. LE GALL pinaille un petit peu, on va lui apporter ces éléments concrets. Il dit que ce n'est pas à votre serviteur de présenter le compte administratif, je crois l'inverse ; on est fier de ce compte administratif qui montre tout ce que nous avons réalisé en fonctionnement et en investissement. Pour le vote, je laisserai évidemment Mme FAVRA opérer.

S'agissant de l'emprunt, Monsieur LE GALL, il faut emprunter quand c'est nécessaire, cela ne sert à rien de payer des frais financiers quand on n'en a pas besoin. Aujourd'hui, on en a besoin et on a déjà eu cette discussion. Il est vrai que les taux ont augmenté, mais l'inflation également. Le taux réel est donc négatif. Comme l'a dit Mme CLAQUIN, nos bases augmentent et vous qui êtes un Mozart de la finance montrougeenne, vous devriez savoir cela. En réalité, les taux sont élevés mais comme l'inflation est élevée, l'un dans l'autre, on n'y perd pas.

On aurait suivi vos conseils, on paierait des frais financiers et on regretterait de l'avoir fait. Je crois qu'on gère bien. On s'endette davantage pour financer nos investissements mais comme toutes les communes françaises - pas seulement les communes, puisqu'on voit la situation des départements en ce moment avec la chute des DMTO -, les collectivités en général et les communes en particulier, dont Montrouge, doivent faire face à des dépenses de fonctionnement qui ne baissent pas. Il nous faut financer nos agents dans les écoles, dans les crèches, avec des points d'indice, des primes, des revalorisations qui ne sont pas décidées par nous ; il faut payer des flux, des charges fixes, notamment liées à l'énergie qui augmente et ce n'est pas de notre fait.

On a des dépenses de fonctionnement qui sont contraintes et en face de cela, puisqu'on a des dépenses qui augmentent et des recettes de fonctionnement qui ne suivent pas, notamment en termes de dotations, notre excédent diminue.

Aujourd'hui, on a recours à l'emprunt, mais l'encours de dette est maîtrisé ; notre capacité de remboursement ne dépasse pas quatre ans, nous avons donc largement de quoi financer nos investissements.

Il nous faudra évidemment à l'avenir continuer de tenir nos dépenses de fonctionnement en investissement.

Madame CLAQUIN vous dites que nos subventions diminuent mais, en réalité, on va chercher beaucoup de subventions. Vous le verrez, et vous le savez puisqu'on l'a déjà démontré, beaucoup de nos projets sont financés de façon importante, parfois 50, 60, 70 %, et que les recettes de subventions suivent évidemment notre taux de réalisation. Par exemple, en 2024, on va percevoir énormément de subventions, puisqu'on est allé les chercher au bon moment et auprès des bons partenaires.

Globalement, je pense que ce compte administratif, qui est le reflet de ce qu'il s'est passé en 2023, démontre qu'en fonctionnement les choses sont maîtrisées, qu'en investissement on suit un bon rythme et que nous avons des marges de manœuvre pour évidemment continuer en 2024 - on en

parlera dans le cadre du BS - et également en 2025 et 2026, avec une ville qui se transforme, des tas de projets qui sortent un peu partout, que ce soient des équipements, des espaces publics, des espaces verts.

En ce moment, on fait des balades urbaines et je peux vous garantir que les habitants découvrent dans chacun des quartiers des beaux projets, qui avancent, qui plaisent aux uns et aux autres et qui correspondent parfaitement, Monsieur BOUCHEZ, à ce que nous imaginons pour Montrouge. Nous sommes une ville dense, nous considérons que la densité est un atout et que pour que cette densité soit appréciée par les uns et les autres, il faut que notre ville soit plus verte, qu'elle soit toujours animée et qu'elle réponde aux attentes des uns et des autres.

On est tout à fait dans cette logique : une ville plus verte, une ville à la mobilité améliorée, mobilité douce, des équipements de grande qualité et des services publics qui fonctionnent, c'est le cas et c'est grâce à ce budget que nous réalisons et à l'action de tous nos agents que l'on peut féliciter, nos 1200 agents montrougiens.

(M. le maire quitte la séance durant le vote. Mme Favra prend la présidence.)

Mme FAVRA. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, je vous propose de voter ce compte administratif par section.

Etes-vous favorable pour ce vote administratif par section ?

(Approbation des élus à l'unanimité).

Il y aura quatre votes à opérer.

Concernant la section de fonctionnement, le premier vote correspond à l'approbation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 88 869 661,76 €.

Je vous propose de voter les dépenses de fonctionnement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA.- Je vous propose de voter l'approbation des recettes de fonctionnement à hauteur 98 551 766,83 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA.- Je vous propose de voter les dépenses d'investissement à hauteur de 27 845 556,74 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA.- Nous passons au vote de l'approbation des recettes d'investissement à hauteur de 27 862 240,30 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA.- Je vous remercie chers collègues pour ce vote du compte administratif et j'invite Monsieur le Maire à nous rejoindre.

(M. le Maire revient en séance.)

4 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- On applique la M57.

Nous avons un excédent en fonctionnement de 9 682 000 € que l'on vous propose d'affecter de la manière suivante : 2 M€ qui restent dans la section de fonctionnement et le solde qui est affecté à l'investissement, soit 7 682 000 €.

Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de Mme LESUEUR qui avait donné pouvoir à M. MELEDJE

5 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement concernant l'opération Ginoux Gautier et l'opération Rabelais

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous avez voté ces autorisations de programme et crédits de paiement par le passé. On vous propose de modifier le lissage de ces opérations. S'agissant de l'opération Ginoux Gautier, le montant est inchangé, 11 943 000 €. Vous avez le détail de ce qui a déjà été réalisé. Depuis 2020, 2021 et 2022, ce sont essentiellement des études. Le gros des travaux a commencé à être réalisé en 2023 et l'essentiel sera réalisé cette année en 2024, puisqu'on projette de livrer l'opération à la fin de l'année 2024. Il y aurait un petit solde en 2025.

S'agissant de l'opération Rabelais, l'autorisation de programme était à 8 540 000 €. En 2023, on a surtout fait des études pour 1,4 M€. C'est cette année que le gros des dépenses est engagé, 5,7 M€. Nous devrions, là aussi, terminer ce projet, je l'espère, à la fin de l'année ou début de l'année prochaine avec un solde en 2025 de 1 300 000 €.

Voilà nos prévisions sur ces deux AP/CP qui nous permettent d'être parfaitement transparents et de voir l'étalement dans le temps de ces investissements.

M. PASTEAU.- Ayant une appréciation différente de ces deux AP-CP, nous souhaitons un vote séparé pour chaque opération.

M. le Maire.- Si vous le souhaitez.

M. LE GALL.- Tout d'abord, je regrette que vous ayez été restrictif sur le compliment : c'est au-delà de Montrouge, j'espère, que je suis le Mozart de la finance.

Sur l'AP-CP de Ginoux, vous allez trouver que je pinaille, mais vous avez noté en 2023 que les crédits réalisés étaient de 3 850 000 €, mais c'étaient ceux qui étaient au BP. On vient de voter au

compte administratif qu'ils étaient de 3 526 000 €. Si on veut voter quelque chose d'exact, je vous invite à modifier le montant, ce serait mieux. Comme c'est vous le rapporteur, vous n'avez pas dû lire en détail, malheureusement, les informations transmises.

M. le Maire.- Peut-on me confirmer derrière moi que ce que notre Mozart de la finance dit est vrai ? Comme on propose un nouveau lissage, il faut que l'AP-CP proposée corresponde au compte administratif qui vient d'être voté.

M. TIMOTEO.- On peut faire une suspension de séance, si vous voulez, pour vérifier.

M. LE GALL.- C'est en page 33 du compte administratif si vous voulez vérifier.

M. le Maire.- Ce n'est pas la peine.

Puisque M. PASTEAU nous l'a proposé, on va faire deux votes. On va d'abord voter sur l'AP-CP Rabelais. Le projet Rabelais avance bien, on a fait une visite de chantier récemment.

(Projection des photos de Rabelais.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Indépendants Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Ecologique et Solidaire, L'Avenir n'attend pas à Montrouge.

M. PASTEAU.- Pour quand est prévue la livraison de Rabelais ?

M. le Maire.- Je l'ai dit, premier semestre 2025 pour ce qui est de la cantine et du centre de loisirs. Il nous restera à finir la troisième partie du projet qui est le gymnase Rabelais, puisqu'une fois que les enfants auront quitté le gymnase là où ils se restaurent actuellement et auront réintégré la nouvelle cantine, nous pourrons attaquer le gymnase Rabelais.

Pour répondre à M. LE GALL, le réalisé 2023 est de 3,5 M€. Vous aviez raison. J'imagine que les 300 000 € d'écart, on les retrouve en 2024. Cela fait donc 6 366 000 €.

Avec ces corrections apportées, nous passons au vote sur l'AP-CP Ginoux Gautier.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

6 – Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la Ville pour l'exercice 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le budget supplémentaire s'établit comme suit :

En fonctionnement, nous avons des charges à caractère général qui augmentent de 714 950 €. C'est beaucoup lié à la reprise de Colucci en régie, puisque les achats de prestations de service c'est Colucci pour 91 000 €, les charges locatives et copropriété également ; il y a des honoraires conseil liés au recrutement, 95 000 €, parce qu'on recrute beaucoup, et des dépenses de personnel qui augmentent elles aussi. C'est lié à la reprise des agents de Colucci : rémunérations et autres indemnités pour les prestataires, 133 et 125.

Voilà l'essentiel des nouvelles charges de fonctionnement.

En recettes, ou en non dépenses, nous avons 343 966 €, c'est la moitié sur six mois de ce que nous ne reverserons pas à l'IFAC. Cela comble au-delà le coût de la reprise de Colucci.

Nous avons un excédent de recettes de 1,5 M€.

En fonctionnement, on a en recettes le résultat reporté que l'on vient de voter, 2 M€ ; les produits du domaine qui augmentent de 235 000 € ; dotations, subventions et participations qui augmentent de 87 000 €, quelques subventions de la CAF et du département et d'autres produits de gestion courante, notamment des immeubles pour 85 000 €.

En investissement, nous avons la reprise des AP-CP Ginoux Gautier et Rabelais. Dans le cadre des AP-CP, tout ce qui n'est pas consommé à la fin de l'année doit être repris. Il n'y a pas de report d'investissement, il faut donc les réinscrire. Cela représente une importante part de ce budget supplémentaire en investissement. Pour Rabelais, c'est 2,7 M€ et pour Ginoux Gautier c'est 1,7 M€.

Pour la Maison des séniors, on a 1 200 000 € en plus et « autres constructions », c'est la moitié de l'achat du 47-49 pour faire le parc Schuman que chacun de vous attend et que nous paierons en deux fois.

Au total, nous avons un investissement nouveau de l'ordre de 10 M€, y compris les AP-CP que j'évoquais, qui sont du report.

Pour financer ces dépenses nouvelles, nous avons l'excédent reporté de 7,2 M€ et un emprunt de 2,4 M€ pour faire un équilibre, sachant que c'est un emprunt budgétaire et que comme nous ne réaliserons pas l'ensemble de nos investissements - nous le savons d'ores et déjà -, sans doute nous n'emprunterons pas autant que prévu mais comme on doit voter notre budget à l'équilibre, c'est ainsi que nous le bouclons. On prévoit aussi de céder des produits de cession pour 2 715 000 € ; c'est le 16-18 République qui est inscrit ainsi que nous l'avions annoncé.

Voilà l'essentiel de ce budget supplémentaire 2024.

M. LE GALL.- Il est étonnant de conclure en disant que l'on ne fera pas ce qu'on a écrit, mais pourquoi pas ; on est tenu par cet exercice budgétaire.

Vous avez en partie répondu sur l'augmentation des « autres honoraires ». On voit également 181 000 € d'augmentation sur les charges locatives. Comme on a reçu les documents avant l'AP3C dans un délai court, je n'ai pas pu poser la question, j'en suis désolé. Si vous avez la réponse ou si vous pouvez l'apporter après, ce serait mieux.

Sur le BS, vous remettez une intention à 40 M€ d'investissements, alors que l'on a vu que l'on n'a pas été capables d'y arriver en 2023. On peut donc se poser la question de pourquoi on remet 40 M€ d'investissements alors que l'on se rend compte que dans une commune comme la nôtre, le rythme des travaux ne permet pas d'arriver à ce montant-là.

Vous dites assez justement, et je dois le signaler, que pour boucler votre budget, vous n'aurez pas besoin des 18 M€ d'emprunts que vous inscrivez dans ce budget supplémentaire. Ce serait heureux puisque les taux restent élevés. Votre ou vos amis de l'exécutif national ont décidé de dissoudre l'Assemblée nationale et cela a quand même quelques répercussions sur les marchés financiers et sur les taux d'intérêt français en particulier. Je crois que vous êtes adhérent de l'Agence France Locale depuis peu de temps et que vous avez décidé d'emprunter auprès de cet organisme avec des taux un tout petit peu plus élevés que la moyenne. C'est un choix, pourquoi pas.

C'est quelque chose d'important que de ne pas mobiliser de trop l'emprunt. On vous invite à peut-être modérer certains projets, notamment le square Schuman. Est-ce qu'il était nécessaire de racheter des bâtiments qui étaient propriétés de la ville il y a quelques années pour 7 M€ et de rajouter 7 à 8 M€ supplémentaires sur ce projet en termes d'espaces verts ? On peut le requestionner et essayer de faire preuve d'un peu plus de frugalité dans le contexte actuel.

M. BOUCHEZ.- J'adhère aux réflexions de M. LE GALL et, effectivement, vous nous annoncez déjà que vous n'allez pas faire ce que vous présentez, ce qui est cocasse.

J'ai une question de détail : vous nous avez indiqué que vous recrutez beaucoup en ce moment, est-ce que vous pouvez nous donner plus d'explication sur les mouvements qu'il y a au niveau du personnel, au niveau de notre mairie et quelles sont les causes et quelles sont les conséquences ?

M. le Maire.- Sur les 180 000 €, charges locatives et copropriétés, c'est lié à Gambetta, puisque nous avons acheté le bâtiment pour faire un équipement petite-enfance.

Sur les investissements, les 40 M€, c'est le total de ce qui est programmé cette année avec les AP-CP que l'on vient de voir plus les reports. On est contraints dans un budget d'inscrire tout ce qui est programmé aujourd'hui et on sait le taux de réalisation qu'on vous a présenté en 2023, qui est de 56 %. Quand on est à 56 ou 60 %, c'est un très bon taux. On est obligé, mis vous le savez aussi, de présenter un budget en équilibre, c'est pour cela que l'on inscrit l'emprunt. On sait, et on le fait chaque

année, que l'emprunt que l'on programme n'est pas contracté en totalité et c'est d'ailleurs très bien, mais cela nous permet d'équilibrer.

Tout cela est parfaitement supportable et je crois que ce dont il faut se féliciter, c'est que les projets avancent.

Sur les recrutements, Monsieur BOUCHEZ, Montrouge, comme toutes les communes, recrute beaucoup. Il y a des métiers en tension, il y a une forte concurrence entre les communes, notamment en Ile-de-France. Les recrutements à Montrouge sont de même nature que dans les autres communes : il y a des gens qui partent, d'autres qui viennent. On a besoin de recourir à des cabinets extérieurs pour nous aider à recruter, c'est normal, mais les choses se passent très bien.

Un mot sur Schuman, parce que j'entends dire par les uns et les autres que ce projet n'est pas opportun. Je voudrais vous redire que l'un des objectifs de la ville c'est vraiment d'avoir davantage d'espaces verts pour tous les Montrougiens. On ne peut pas nous dire qu'il n'y a pas assez d'espaces verts à Montrouge et quand on réussit à en avoir un peu, on nous dit que c'est très cher. Les espaces verts sont chers à Montrouge, mais cela n'a pas de prix, parce qu'on les construit pour des générations. Je suis sûr, Monsieur BOUCHEZ, que vous qui faites les balades urbaines assidûment, vous constatez que les Montrougiens sont très heureux.

Avoir un parc Schuman agrandi, qui va nous permettre d'avoir quelque chose de remarquable en cœur de ville, vous nous en félicitez. Vous nous avez critiqué sur les allées Jean-Jaurès, elles sont plébiscitées. Ici, comme au 127 République, comme au 80 Verdier, on fait cet effort assez unique d'acheter des bâtiments, de les démolir et de faire des espaces verts. Cela a un coût, mais sur le mandat, on a annoncé environ 150 M€ d'investissement, 25 M€ en tout. On aura investi dans le foncier une vingtaine de millions d'euros, ce qui est soutenable et correspond à l'ambition d'une ville dense où on est heureux. Il y a beaucoup de personnes qui sont à Montrouge et qui y sont bien, d'autres veulent venir s'y installer, parce que vivre dans une ville dense et agréable c'est ce à quoi beaucoup aspirent. Les espaces verts sont fondamentaux. On est en train de créer partout dans la ville une trame verte et Schuman en sera un des éléments forts.

Mme RABIER.- Il y a environ un an, Mme MÉADEL nous avait lu un vœu qui appelait à ce que la ville accélère ses investissements en matière de nature dans la ville. A mon avis, elle ne peut que se satisfaire de ce résultat, puisque nous avons bien montré que c'est notre projet.

M. le Maire.- Il faut être un peu cohérent. Il est toujours étonnant d'entendre l'opposition, notamment nos amis de l'écologie, critiquer le fait que l'on fasse plus d'espaces verts. On ne comprend pas très bien votre logique et je pense que vous devriez plutôt nous féliciter de travailler dans cette direction, parce que je pense que non seulement c'est le sens de l'histoire, les villes vont se réchauffer, et l'espace public et les espaces verts sont un peu le patrimoine de tous les Montrougiens. On y travaille et ces investissements sont judicieux pour notre avenir à tous.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre		A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

7 – Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'HLM Vilogia pour six logements sis 32 rue Paul-Bert

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Cela s'inscrit dans le cadre de tout le projet Paul-Bert, projet privé. Ils vont construire un programme dans lequel il y aura six logements sociaux (30 %). Dans le cadre de cette garantie que nous accorderons, nous bénéficierons en contrepartie d'un contingent d'un logement (le contingent est généralement de 20 %), un T4 qui viendra enrichir notre contingent.

Le prêt sollicité est de 1 020 000 € auprès de la Caisse des dépôts. Vous avez un tableau avec les caractéristiques du prêt. On vous propose d'accorder une garantie à hauteur de 100 % pour la durée totale du prêt.

M. PASTEAU.- Nous voterons cette délibération, mais je reviens sur ce que vous avez déclaré tantôt sur le fait que l'on critique les espaces verts. Non, pas dans l'absolu, mais on ne parle pas en absolu ici, on fait des arbitrages ; il y a toujours des choix politiques et on pourrait citer d'autres exemples où la municipalité organise la destruction de la biodiversité pour des raisons louables. Des habitants de la place Jules Ferry ont signalé récemment à l'opposition leur inquiétude de voir un toit-terrasse végétalisé être transformé en aire de jeux pour la crèche dont vous avez parlé au chapitre investissement, avenue Léon Gambetta. Des travaux sont en cours, c'est l'été, il y a des abeilles, il y a toute une petite flore, une petite faune qui vont disparaître. Il y a des choix que l'on peut entendre, mais il faut voir ce qui est mis en place.

Quand on critique le parc Schuman ou le projet des Halles de Montrouge sur l'angle de la biodiversité, par exemple, cela n'est pas une critique du fait de mettre plus d'espaces verts dans la ville, c'est toujours un objectif que l'on a en partage avec vous, vous voulez mettre plus d'espaces verts, nous aussi, mais comprenez que l'on doit porter un regard critique à chaque fois sur ces opérations où on pense souvent que les arbitrages pourraient être mieux réglés.

M. LE GALL.- C'est exactement le sens de mon intervention, que j'aurais voulu en propos liminaire.

Pour vous répondre sur le fait que beaucoup de gens veulent venir à Montrouge : c'est un fait important, avec la population qui se réduit, cela se traduit largement dans les faits. Vous ne pouvez pas dire que la ville est attractive lorsqu'on a perdu plus de 2000 habitants depuis le début du mandat. Il faut aussi s'interroger sur les raisons pour lesquelles on perd de la population.

Concernant spécifiquement cette délibération, nous la voterons puisqu'il est important de proposer une mixité et du logement social. C'est peut-être une des réponses pour accueillir davantage de population sur Montrouge.

Puisque vous en êtes le rapporteur et que Mozart ne jouait pas de tous les instruments, et j'avoue ma méconnaissance sur une partie du logement social, j'aurais aimé savoir ce qu'emportaient trois des notions inscrites dans le tableau que vous nous proposez. Que sont les « intérêts différés » ?

Que veut dire « indemnité actuarielle sur courbe de SWAP à J-40 » ? Que veut dire « DR » dans le tableau ?

On voudrait avoir quelque chose d'éclairant pour pouvoir se prononcer en toute lisibilité. Merci.

M. le Maire.- Je ne reviens pas sur les espaces verts, je crois que l'on a tout dit.

Sur la population qui se réduit, Monsieur LE GALL, vous savez très bien pourquoi elle se réduit : aujourd'hui, on a un double phénomène lié à la décohabitation et au vieillissement. Le nombre de résidences en général à Montrouge, et résidences principales en particulier, ne diminue pas. Bien au contraire, cela augmente. Cela veut dire qu'il y a moins de personnes dans les résidences. Il y a autant de résidences mais moins d'habitants. C'est le même phénomène dans de nombreuses villes et notamment à Paris. C'est la raison pour laquelle il faut d'ailleurs permettre aux ménages actuels et à ceux qui souhaitent venir chez nous de trouver de nouveaux logements adaptés à leurs besoins, notamment des petits logements pour les logements sociaux - c'est l'étude que nous avons réalisée qui le démontre - et de grands logements pour le logement social.

Nous avons signé, et vous l'avez approuvé pour certains, le contrat de mixité sociale qui permet de démontrer que Montrouge suit la bonne voie, puisqu'on va sortir de la carence et atteindre les 25 % de logements sociaux fixés par la loi. Là aussi, c'est tout à fait positif.

Monsieur LE GALL nous pose des questions techniques sur un tableau dont nous ne sommes pas les auteurs, je le renvoie à sa technique et tout cela n'est pas notre affaire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de M. BRIET qui avait donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL

SOCIAL

1 – Approbation de la nouvelle charte « Ville Handicap » de la Ville de Montrouge et création du Comité Local du Handicap

Rapporteur : Mme BAELDE

Mme BAELDE.- L'idée de cette charte « Ville Handicap » est de la renouveler car on avait une charte « Ville Handicap » datée de 2003, qui était réellement obsolète. Nous voulions renforcer les actions en faveur des personnes en situation de handicap d'une part à travers cette charte et, d'autre part, à travers le comité local du handicap que je vais vous présenter dans la foulée.

(Lecture de la délibération par Mme Baelde.)

L'idée est de vous proposer un ensemble de dispositifs nous permettant d'être davantage à l'écoute des personnes en situation de handicap sur la commune et de pouvoir s'adapter et leur offrir les services qui leur sont nécessaires sur notre commune.

Mme HUET.- Merci pour la présentation de cette charte.

En lisant le préambule, on s'attend à des mesures fortes, détaillées et prêtes à être mises en œuvre concrètement sous peu. Chaque mesure détaillée dans les huit sections débute par un verbe d'action, ce qui donne le sentiment qu'enfin on va s'y mettre fort et bien. Malheureusement, à la fin de la lecture de cette courte charte, on a un goût d'inachevé et on a un certain nombre de questions.

Tout d'abord, on ne sait pas comment ces mesures se matérialiseront et par qui elles seront assurées. Qui concrètement au sein de la Ville de Montrouge sera chargé de :

- sensibiliser la population aux différents handicaps
- accompagner les parents dans les démarches administratives pour faciliter le parcours scolaire
- ou d'offrir un accès gratuit à la formation aux outils et aux usages numériques

Des formateurs seront-ils recrutés pour former les agents de la ville sur les questions de handicap ou est-ce qu'il s'agit simplement d'une annonce que vous allez mettre dans le Montrouge Mag en demandant aux habitants d'être plus inclusifs ?

Comment seront assurés au sein de la Ville de Montrouge « la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, le service d'aide à domicile en direction des personnes en situation de handicap ou encore l'accès aux soins, lutter contre le renoncement aux soins en diversifiant les solutions d'accès aux soins » ?

La Ville de Montrouge prévoit-elle un budget pour financer une partie des mesures énoncées et soutenir, au-delà d'un fichier PDF de quatre pages, le réseau handicap ? Si oui, à combien s'élève-t-il et quels types de mesures pourra-t-il englober. Si non, quelles sont les garanties que ces mesures s'appliqueront réellement ? Les mesures proposées sont trop nécessaires pour qu'elles finissent aux oubliettes juste après vous avoir permis de doré votre image le temps d'un conseil municipal voire peut-être sur le site internet de la commune.

Parmi ces mesures, avez-vous décidé lesquelles sont prioritaires ? S'il n'y a pas de budget alloué, il apparaît d'autant plus important de dresser les priorités, sans quoi le risque que rien ne soit mis en place serait confirmé.

Enfin, où est le département dont c'est une compétence ? Celui-ci va-t-il aider au financement de cette nouvelle structure ?

En bref, nous avons de grands doutes quant au fait que cette charte permette réellement de « faciliter et améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap ». On voudrait réellement avoir une

vue d'ensemble sur l'état des forces en matière d'assistance sociale dans Montrouge et non pas avoir du parcellaire.

Par ailleurs, si vous voulez vraiment aller au bout de la démocratie participative que vous aimez tant, vous pourriez ajouter au cahier des charges de ce nouveau comité local handicap qu'il soit co-décisionnaire et co-évaluateur des projets décidés et mis en œuvre.

M. LE GALL.- Je suis un peu sidéré de votre réponse sur la précédente délibération : vous nous proposez des tableaux dont on ne sait pas d'où ils viennent, c'est un peu inquiétant.

Sur la délibération en question, j'ai besoin d'une confirmation sur le troisième point du point 4 en page 2, il est écrit : « faciliter l'accès aux ressources culturelles ». Est-ce bien une erreur ? C'est culturel ?

(Acquiescement de Mme BAELDE.)

C'était ma seule remarque ; j'ai eu un peu de sueur lorsque je l'ai lu.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais revenir sur un point que vous abordez régulièrement sur l'évolution de la population de Montrouge, en expliquant que c'est la décohabitation. Je vous laisse dire ces paroles mais vous avez dans votre équipe des personnes qui sont compétentes dans l'analyse des statistiques et il serait intéressant de creuser les chiffres et de regarder.

Je me suis un peu penché sur l'évolution de la population qui est négative, c'est-à-dire que vous avez plus de personnes qui partent de Montrouge que de personnes qui n'y arrivent, malgré les naissances. Ce sont les moins de 15 ans et les 30-44 ans qui sont concernés. Ce n'est pas cela la décohabitation. J'ai refait un calcul pour essayer de comprendre pourquoi il y avait une baisse de la population de Montrouge. La décohabitation correspond à environ 15 % de ce phénomène négatif et 85 % s'explique par une diminution de l'offre de logement, notamment une augmentation des logements en résidence secondaire occasionnelle et les logements vacants.

Lorsque M. LE GALL pose la question en disant qu'il faut se poser les vraies questions sur l'évolution de la population de Montrouge, c'est vrai, les gens s'en vont et il faut essayer de comprendre pourquoi. La décohabitation n'explique que 15 % du phénomène.

Voilà le message que je voulais vous faire passer, parce que vous argumentez souvent en disant que c'est la décohabitation, mais cela n'est qu'une petite partie de la vérité.

En ce qui concerne le handicap, Mme HUET a fait un certain nombre de remarques qui sont tout à fait exactes et pertinentes et qu'il serait intéressant de prendre en compte. Ceci étant, globalement, je me félicite que l'on s'occupe du handicap et il était nécessaire d'actualiser cette charte qui date depuis plusieurs années. Nous voterons pour.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- L'année dernière, nous avons présenté un vœu collectif sur la question du handicap et on se félicite et on remercie Charlotte BAELDE de cette initiative, parce qu'à la base nous avons proposé un vœu avec une journée de sensibilisation sur les questions du handicap et, à l'époque, la majorité l'avait refusé. Aujourd'hui, je vous dis sincèrement merci, parce que cela avance. Il y a la mise en œuvre à détailler, mais je vous en remercie.

Mme CLAQUIN.- Je ne rajouterai pas sur le fond aux remarques qui ont été dites et que l'on partage, j'avais une question sur la composition du comité et notamment de son collègue élu. Sur ce sujet qui rassemble, est-il prévu une représentation d'un élu de l'opposition ?

Mme BAELDE.- Pour revenir sur vos propos, Madame HUET, l'idée est de mettre deux briques qui nous paraissent essentielles sur le sujet du handicap : d'une part renouveler la charte et, d'autre part, de travailler avec l'ensemble du comité à travers leurs idées.

On a déjà commencé, en initiant le réseau depuis maintenant un an, à travailler sur des sujets qui leur paraissent essentiels. Pour rebondir sur votre question concernant le Département, il est déjà

dans le réseau, il sera également dans le comité et c'est normal ; on sait que le Département a une facilité pour nous informer qui est essentielle et qui saura nous aiguiller à chaque fois.

Il est important pour nous, dans ce comité, de faire naître des idées qui ne nous viennent pas forcément à l'esprit. On travaille avec l'équipe du CCAS et notamment le Pôle Autonomie et Handicap - puisque vous parliez du fait que vous ne saviez pas où allait le budget handicap ni en quoi cela consiste - et on a déjà au sein du CCAS une personne en charge de l'autonomie et du handicap, qui accueille les Montrougiens et qui les aiguille de la meilleure des manières possible sur les différents sujets.

Pour répondre à la question budgétaire, le budget du handicap est transverse, on le retrouve dans l'ensemble des délégations. Aujourd'hui, on n'a pas un budget dédié au handicap. En revanche, si on prend le budget voirie de M. MOULY d'il y a deux ou trois ans, on y retrouve les bornes d'accessibilité qui ont été déployées dans l'ensemble de la ville. Ce n'est pas uniquement artificiel, superficiel, c'est du concret.

On a un budget handicap qui est utilisé en fonction des besoins qui sont identifiés. Imaginez demain un budget handicap uniquement dédié au handicap, si on n'a pas forcément de besoins, cela ne sert pas. Autant l'utiliser là où sont les besoins dans les délégations où c'est essentiel. Cela peut également être au niveau scolaire, comme on l'a déjà fait avec Mme COLAVITA, mais également dans la petite-enfance quand il y a des besoins pour la délégation de Mme FAVRA. L'objectif est vraiment de travailler tous ensemble.

Nous sommes vraiment sur les deux premières briques et l'objectif derrière est d'accélérer et de déployer des actions qui nous paraissent pertinentes. Je sais que vous aviez déjà fait ce vœu il y a un an ; nous l'avions à l'esprit, mais on a eu des changements de direction qui nous ont fait prendre un peu de temps pour pouvoir installer ce réseau. C'est pour nous aussi un point important et on prend note des besoins de tous les Montrougiens, aidants comme handicapés parce qu'il ne faut pas les oublier, et on essaie d'agir au plus près de leurs besoins, que ce soit avec l'ensemble des services municipaux, avec l'ensemble des élus et également avec les associations locales, les institutions qui existent sur la commune et qui ont besoin de nous également.

Enfin, pour conclure, on pourra en effet réfléchir et donner une place à un élu de l'opposition.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL
------------	---	--------------------------------

PETITE-ENFANCE

1 – Convention de mise à disposition gratuite des locaux de la PMI au sein de la Maison de la Parentalité située 43-47 avenue Henri Ginoux à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Par délibération du 28 mars 2024, il a été décidé l'acquisition d'un local situé au 43-47 avenue Henri Ginoux auprès du département des Hauts-de-Seine.

(Lecture de la délibération par Mme Favra.)

M. PASTEAU.- Je regrette, année après année, le recul de l'offre du département en la matière. Auparavant, on avait deux PMI, maintenant la PMI va se contenter d'une partie de ses anciens locaux. J'entends que la commune agit de manière volontariste, ils n'ont pas envie de s'occuper des enfants au Département. C'est quand même problématique de devoir collaborer avec un Département démissionnaire. Ça, plus l'aide sociale à l'enfance.... Ce serait peut-être l'occasion d'un vœu en commun entre les groupes de l'opposition et la majorité municipale pour s'adresser à une entité extérieure, le Département, et l'inviter à se ressaisir de ses compétences.

Mme FAVRA.- Le Département a fait une réorganisation de ses lieux d'accueil de la PMI, il a centralisé ses actions plutôt sur Châtillon, puisque Malakoff connaît également une fermeture. Avant de fermer ou de recentrer certains lieux, il a fait une étude de marché, à savoir qu'au niveau par exemple de la protection maternelle infantile, nous les utilisons énormément pour tout ce qui est agréments de crèche, de structures d'accueil du jeune enfant, mais il y a quand même une population qui va moins vers la PMI. Auparavant, les mamans y allaient pour faire peser leur enfant, pour parler de l'allaitement. Il y a un nouveau paradigme sociétal avec les parents, notamment les mamans, sur ce schéma.

Il y a aussi au niveau des parents un choix d'aller vers des pédiatres, vers des médecins spécialisés dès la toute petite-enfance. Je crois que les objectifs qui avaient été mis en place pour la protection maternelle infantile se sont un peu atténués, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas présents sur le terrain. Je peux vous dire que ce sont des partenaires très importants pour nous. Vous parliez par exemple du jardin d'enfant de la rue Léon Gambetta, nous travaillons main dans la main avec la protection maternelle infantile et le Département, parce qu'il y a des normes pour l'accueil du jeune enfant qui sont importantes, il y a un livre qui n'en finit pas. Ce sont vraiment des consultants et des partenaires qui, pour nous, sont très importants.

Il y a peut-être une réorganisation au sein du Département de cette direction mais pour nous et pour beaucoup de communes, ce sont des partenaires très importants et s'ils n'étaient pas là, on aurait quand même quelques difficultés.

M. le Maire.- Vous avez à l'image le 43 47 avenue Henri Ginoux dans le cadre du projet Ginoux-Gautier en cours d'achèvement. Ce sera un pôle dédié à la petite-enfance assez unique, puisqu'il y aura là trois équipements réunis, à la fois la future Maison de la Parentalité, le jardin d'enfant des Oliviers et l'antenne de la PMI. La livraison devrait normalement avoir lieu en 2025.

M. TIMOTEO.- Puisque les questions départementales sont sur la table, je prends la parole pour deux points.

Tout d'abord, je voudrais évidemment abonder dans le sens du propos de M. PASTEAU tout à l'heure : cela fait des années que je conteste et je prends position sur la dislocation du service public départemental qui, par le biais de la concentration sur les pôles territoriaux, éloigne et a continué d'éloigner les bénéficiaires des services qui leur sont destinés de manière globale sur le social - je ne suis pas le seul autour de cette table à partager cet avis -, c'est vrai pour les personnes âgées comme cela est vrai pour la petite-enfance et les PMI.

Au Département j'ai voté pour ce projet et ici je le voterai également, parce que j'y vois un retour en arrière de la doctrine, pour partie en tout cas, du Département qui s'aperçoit aujourd'hui que la proximité doit être là. Madame FAVRA disait à l'instant que les pratiques avaient changé qui conduisaient la collectivité départementale à prendre d'autres décisions. La réalité c'est qu'il n'y avait personne dans les services et que, forcément, il était difficile pour les familles d'aller dans les services vides ou en tout cas où le service n'était plus rendu à la population. Ce n'est pas une étude de marché, qu'on va laisser aux activités commerciales, qui peut faire ce constat mais c'est bien la connaissance du terrain et des agents qui fait remonter ce constat.

Je l'ai déjà dit au président SIFFREDI, il fait machine-arrière sur certains points et là, il y a le souci - je l'interprète comme tel - d'un retour à la proximité qui est essentielle pour que le service rendu aux familles soit fait de manière normale.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, V. ISRAËL
Abstention		A. HUET

EDUCATION

1 – Approbation de la convention-type relative au transfert de propriété de matériel acquis pour l’accomplissement de projets financés par le fonds d’innovation pédagogique à conclure avec l’Etat dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble »

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Je voulais vous parler du sujet de la convention qui est intéressant. C'est dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » porté par le conseil national de la refondation et le ministère de l'Education nationale, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique mis en place sous ce quinquennat par le ministère de l'Education nationale pour un montant de 500 M€. Ce montant permettait à des écoles qui étaient volontaires de présenter des projets qui avaient trois piliers : améliorer le bien-être des enfants, réduire les inégalités et développer l'excellence dans les apprentissages.

C'est une démarche volontaire portée par les écoles elles-mêmes et qui était issue d'un dispositif de concertation entre les enseignants, les familles et les élus locaux.

Nous avons travaillé sur six projets qui ont été présentés au CNR qui répondaient à ces critères. La ville, par conventionnement, se verra réattribué l'ensemble des achats faits par ce dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ».

Six projets ont été présentés et trois ont été acceptés par la DSDEN et par le conseil. On aura un nouvel espace « bien-être » à l'école Renaudel avec une salle musique, une salle d'art, une salle de débat philosophique et une salle yoga et détente. Cela peut paraître drôle sur le papier, mais c'est intéressant parce que c'est un redéploiement des espaces qui vont créer des petites bulles au sein de l'établissement pour pouvoir monter des projets pédagogiques avec des petits groupes d'élèves. Nous sommes attachés à ce sujet parce que cela tombe l'année de la fusion de l'école. Il s'agit donc d'accompagner au changement les enfants et le corps enseignant. Un flexi-bibli vient d'être accepté à l'école Buffalo élémentaire ; c'est une bibliothèque mobile qui va passer dans les classes avec des livres numériques et des outils d'apprentissage assez innovants et intéressants.

Le dernier projet c'est la ludo-médiathèque à l'école maternelle Marcelin Berthelot pour un achat de mobiliers ergonomiques adaptés aux enfants, aux petits, et aussi au personnel, puisque ce sont des fauteuils adaptés pour les A.T.S.E.M. et les enseignants pour la lecture et l'apprentissage de la lecture.

Je vous propose d'approuver cette convention de partenariat, puisque cela va nous permettre encore une fois d'accompagner, comme on le fait à chaque fois et quand on le peut, des projets innovants pour nos enfants.

M. PASTEAU.- Merci pour ces informations sur les projets pédagogiques qui manquaient cruellement aux documents fournis. Cela permet de matérialiser un peu cela. On comprend qu'il y a aussi des matériels et donc cela permet de visualiser le matériel dans une salle de musique, des choses pour porter les livres, etc. Je pense qu'il serait intéressant de nous communiquer par écrit, parce que j'avoue que je n'ai pas pu noter, tout ce que vous nous avez dit.

Une remarque de forme : le langage fait un peu novlangue, avec des dynamiques collectives, etc. Nous aimerions du concret. C'est un peu ce qui a été dit d'une certaine façon sur la charte handicap, c'est très bien mais au-delà des conventions-types et des chartes, avoir des informations concrètes nous permet, au sein de l'opposition, de nous approprier plus facilement les sujets que vous mettez sur la table. Merci.

Mme COLAVITA.- Au-delà de la novlangue, pour les six projets, on a rencontré plusieurs fois l'ensemble des enseignants qui portaient le projet et notamment pour Renaudel, puisque je vous ai

dit qu'il nous tient à cœur. Nous avons rencontré deux fois les parents représentants des fédérations de parents d'élèves, parce qu'ils se sont beaucoup investis pour le choix de ces bulles. C'est la raison pour laquelle je vous dis qu'il y avait de la concertation ; ce n'est pas un vain mot, on a vraiment rencontré les familles. Je n'ai pas rencontré les six écoles, mais j'en ai rencontré quatre sur les six. Je peux vous garantir que l'équipe pédagogique de Mme Mounin est allée sur place et on a vraiment fait un travail en concertation avec les services informatiques, puisqu'il y avait un achat de matériel informatique et on a dû s'assurer que nos services informatiques étaient en mesure d'assurer la gestion de ce matériel.

Concernant la présentation de l'ensemble de ces projets, je vous propose, comme nous n'avons pas encore toutes les réponses de la DSDEN, lors de ma communication de la rentrée scolaire, lorsqu'on vous fera un point sur la rentrée, que je fasse un focus sur les six projets, en tout cas sur ceux qui ont été acceptés pour que vous ayez le détail de toutes les nouveautés qui seront déployées dans ces écoles.

M. le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

M. PASTEAU.- Annabelle HUET s'abstient et Vincent ISRAËL et moi-même votons pour.

M. ISRAËL.- L'éclairage est intéressant, je suis à peu près d'accord, mais les éléments donnés sur ce sujet étaient assez vides. Heureusement que c'est au débat pour pouvoir voter pour, mais si c'était suite uniquement à la documentation communiquée, je ne pouvais pas avoir d'avis. Ce serait bien d'avoir à l'avenir ces éclairages.

M. le Maire.- Pour bien comprendre, le groupe écologique et solidaire se répartit en Mme HUET s'abstient, et M. PASTEAU et M. ISRAEL vote pour.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, V. ISRAËL
Abstention		A. HUET

Arrivées de M. SELVACOUMAR qui avait donné pouvoir à Mme BUJON et de Mme PAILLARD qui avait donné pouvoir à M.LENGEREAU

AMENAGEMENT URBAIN

1 – Opération Les Halles de Montrouge – Désaffectation par anticipation et déclassement de la parcelle X n° 90 accueillant le marché de la Marne et un parc public de stationnement de surface et cession de la parcelle X n° 90 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l’îlot entre les avenues de la Marne et Pierre Brossolette

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- On a fait une réunion publique en décembre dernier au Beffroi pour la présenter. Il s'agit d'une opération de partenariat public/privé entre la Ville de Montrouge et la société Lefebvre Sarrut. Nous possédons une parcelle de 2088 m² où se trouve le marché de la Marne et un parc de stationnement et eux possèdent une parcelle attenante qui fait 7377 m². Vous le savez, les Editions Législatives ont quitté Montrouge et souhaitent s'en séparer.

On a élaboré un projet en commun pour valoriser cet espace, on a défini un programme avec des logements, du coliving, du commerce, des équipements publics, une crèche, un nouveau marché, une halle événementielle, un nouvel espace public et vert de 4200 m² et du stationnement.

Pour réaliser ce projet, il nous faut procéder à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle et, ensuite, d'approuver sa cession.

Le montant total de la cession foncière sur les deux parcelles s'élève à 60 450 000 €. C'est ce que le promoteur Cogedim, qui a été choisi à l'issue du concours, a accepté de payer. Sur ces 60 M€, 2,6 M€ seront versés à la commune au titre de la participation au financement des équipements publics d'une part et, d'autre part, à un prorata de l'assiette foncière, donc les 22 % du total, c'est-à-dire 12 727 000 €. L'addition des deux donne à Montrouge une recette de 15 327 000 €.

Dans l'accord qui a été trouvé avec Lefebvre Sarrut et Cogedim, il est prévu qu'une partie de cette somme sera payée comptant et une autre en dation. La partie comptant c'est 9 299 400 € qui sera payée en deux fois, 7 660 000 € le jour de la signature de la vente et le solde, 1 639 400 €, à terme au plus tard à l'expiration d'un délai d'un an après la signature de l'acte de vente. Une autre partie sera payée en dation avec la livraison des équipements que j'évoquais, dont une coque pour le marché de la Marne de 480 m² environ, une coque pour la crèche avec 60 berceaux, 750 m², une coque pour la halle événementielle 800 m², 15 places de stationnement pour le marché et pour la crèche et l'espace vert pour 4200 m².

Il vous est proposé de désaffecter par anticipation et de déclasser la parcelle n° X90, qui nous appartient, et de la céder dans le cadre de cette opération.

M. TIMOTEO.- Ce soir, c'est la deuxième délibération concernant cette opération dite d'envergure, sur laquelle le Conseil municipal est appelé à se prononcer. La première, je le rappelle pour ceux qui l'ont oublié, date de décembre 2021 ; délibération que nous n'avions pas votée. Entre ces deux dates, à aucun moment le Conseil municipal n'a été formellement informé de l'avancée du dossier, même pas en commission.

Pour avoir un minimum d'information, les élus n'ont eu d'autres sources que les réunions publiques auxquelles la population était invitée. C'est dire, d'une certaine manière, la considération que vous portez aux élus de cette ville, qu'ils soient de l'opposition comme de la majorité.

Au final, ce projet que vous présentez ce soir, un peu plus en détail, comme pouvant servir l'intérêt général parce qu'il intègre un ou deux équipements collectifs est surtout et avant tout la promotion d'un projet immobilier privé qui va sur-densifier l'espace, sur-densifier le quartier de la ville dans lequel il va s'inscrire.

Ne nous faites pas croire le contraire, parce que c'est d'abord un projet immobilier privé auquel la ville a fait, d'une certaine manière, la courte-échelle pour que le vendeur puisse maximiser son profit et nous, d'une certaine manière, on ramasse un peu les miettes.

Je le redis, la réalité, c'est que cet espace, où l'on respire encore un peu, ne va pas se densifier un peu mais va totalement se sur-densifier avec tous les projets de bâtiments que l'on entrevoit à peine dans les jolies photos de présentation faites par l'aménageur, projets de bâtiments à 10, 11, 12 voire 13 étages qui sont prévus. C'est en réalité ce qu'est ce projet.

Je sais que tout à l'heure, quand on rentrera dans la discussion, en réponse à nos interventions, vous allez sans doute nous ressortir votre concept creux de densité heureuse et que la ville se construit sur elle-même, que vous allez nous faire l'article du dévouement altruiste du vendeur qui sait entendre les besoins de la ville, il y a eu un deal gagnant/gagnant, etc. Au final, le vendeur fera un très bon bénéfice grâce à vous puisque vous lui cédez un maximum de droit à construire. C'est cela la vérité.

Et si le numéro du Montrouge Mag, que nous avons tous reçu il y a maintenant quelques mois au service de cette opération privée, a pu faire croire aux Montrougiens qu'ils pourront profiter de cet aménagement, notamment en termes de logement, je leur dis tout net qu'ils se trompent car les appartements qui seront mis en vente seront financièrement inaccessibles à la très grande majorité d'entre eux. C'est un fait et ce sera une réalité.

Là où il y aurait eu possiblement une opportunité - on en a discuté ici ensemble en décembre 2021 - de faire quelque chose pour soutenir une politique de logement ambitieuse, permettant l'accès à des logements abordables, notamment pour les jeunes ménages, notamment pour les classes moyennes, votre choix a été celui de favoriser, de contribuer d'une certaine manière, à la financiarisation du marché du logement.

En réalité, la motivation de beaucoup d'acteurs, notamment de fonds de pension qui sont aujourd'hui sur ce marché mais pas uniquement, sur le secteur du logement, c'est d'abord une forme de pompe à fric plutôt que de contribuer au droit de se loger dignement. Les secteurs dans lesquels ces acteurs de la finance excellent aujourd'hui, c'est celui du coliving. Dans le projet que l'on nous propose, pas moins de 9300 m² de coliving sont prévus, en face de 18 000 m² de logement.

Le coliving c'est à la mode aujourd'hui. Certains groupes d'aménageurs ou de constructeurs nous le vendent plutôt bien, je le concède, comme la nouvelle façon branchée d'habiter ; c'est le partage des espaces en commun dans un immeuble, des lieux de vie, etc. Vous en avez fait l'article vous-mêmes à plusieurs reprises, y compris dans les réunions publiques au cours desquelles vous avez présenté le projet. Ce sont des endroits où l'on peut rester un moment de passage et puis on s'en va, etc.

Cela peut être agréable de partager des lieux collectifs dans l'habitat, c'est d'ailleurs ce que proposent, dans une autre dimension avec une autre philosophie, les démarches d'habitat participatif qui sont tout autre chose que du coliving et que nous soutenons par ailleurs, mais qui sont bâties sur une autre philosophie.

Avec les 9300 m² de coliving que vous nous proposez, on est en fait dans une forme de collocation hôtelière qui ne s'inscrit pas du tout dans l'esprit que j'évoquais de la démarche d'habitat participatif et surtout qui échappe à toute régulation ; il faut bien l'intégrer.

Dans cet univers du coliving qui est plutôt un univers proche de celui de l'hôtellerie, où tout va se monnayer, de l'accès aux toilettes privées jusqu'au wifi, jusqu'à la cuisine commune, etc. - tout se paye dans ce dispositif - on fait quasiment doubler les loyers de logements de même type. On comprend d'ailleurs pourquoi les fonds de pension et tous les acteurs qui se positionnent progressivement sur la financiarisation du marché du logement sont super intéressés par ce secteur, parce que c'est une vraie machine à cash.

Le coliving relève d'une certaine manière du local commercial, de la résidence hôtelière et échappe ainsi à l'obligation d'inscrire du logement social dans tout programme d'habitation.

Sur les autres 18 000 m² qui sont dans le projet, sont bien prévus - et merci l'Etat et le préfet - les 30 % de logement social, comme il est aujourd'hui de rigueur, pour que nous puissions tout doucement rattraper le retard que nous avons pris depuis plus de 20 ans sur le sujet. Mais sur les 9300 m² consacrés au coliving, on n'a rien du tout puisque c'est du local commercial ; on n'est pas dans de l'habitation. On comprend un peu mieux la manipulation qui est proposée mais on comprend moins pourquoi l'Etat a laissé passer ce contournement évident de la loi SRU.

Enfin, ce coliving échappe aussi au contrôle de l'augmentation des loyers qui s'impose aujourd'hui dans les zones tendues. Sur Montrouge comme Paris ou toute la petite couronne, le contrôle des loyers s'impose mais ce n'est pas le cas dans le coliving. On verra ce que donneront demain les explosions de loyer de ces résidences hôtelières qui sont prévues et dans le deal que vous avez eu.

Vous avez donc sacrifié cet espace dont on avait déjà évoqué en décembre 2021 le potentiel pour les Montrougiens, vous avez sacrifié cet espace aux profits futurs tirés de ces surfaces de coliving plutôt qu'une réelle politique de logements classiques et accessibles pour les Montrougiennes et les Montrougiens. C'est une occasion totalement ratée et qui pouvait, à l'évidence, être évitée car vous aviez les clés en main pour faire et imposer d'autres choix.

L'argument éventuel qui pourra être avancé tout à l'heure des contraintes d'urbanisme n'est pas recevable ; cet argument l'est d'autant moins que l'on est en pleine adoption d'un nouveau plan d'urbanisme qui, certes, est intercommunal et Montrouge a évidemment son mot à dire là-dessus, mais vous auriez pu imposer dans ce PLU ou PLI toutes les adaptations nécessaires si d'autres choix avaient été faits.

Vous avez laissé déjà à la dérive, d'une certaine manière, cette ville. Au regard de l'expansion des Airbnb dont on évoque ici l'explosion de manière régulière, on comprend maintenant que vous continuiez dans la même lignée cette évolution de l'habitat à Montrouge avec le coliving dans la même veine. Je précise que ce que je dis n'est pas tiré d'une lubie d'un gauchiste quelconque pour éviter toutes les remarques déplacées qui viendraient tout à l'heure, vu le contexte par ailleurs.

Aujourd'hui, de nombreuses villes françaises, de grandes métropoles, sont confrontées à ce problème, ainsi que d'autres capitales européennes comme Bruxelles, qui sont en grande difficulté parce que le développement de ce type d'habitat résidentiel hôtelier a grignoté et détruit les capacités à se loger des jeunes ménages et des familles. Ne vous laissez pas bernier par ce qu'on nous vend sur le sujet.

Notre groupe qui s'est opposé à cet aménagement continuera de le faire avec encore plus de fermeté, parce qu'il va à l'encontre de l'intérêt des Montrougiens.

On n'a pas besoin de se référer à l'étude d'impact anonyme qui est dans le dossier, je dis anonyme parce qu'elle n'est pas signée, on ne sait pas si c'est celle du vendeur, de l'aménageur, des services ; je ne sais pas qui a écrit cette note, mais je suis certain de sa grande faiblesse pour ne pas dire son indigence, parce qu'une étude d'impact, comme son nom l'indique, doit mesurer les effets à terme de la décision prise.

Or quand on regarde la note d'impact qui vient à l'appui réglementairement, la décision que l'on doit prendre ce soir, je mets au défi quiconque de trouver quel est l'impact du projet et la désaffectation de la parcelle que l'on vient d'évoquer. Dire qu'on a besoin de ce terrain pour construire un bâtiment, donc on le désaffecte, ce n'est pas cela une étude d'impact.

M. le Maire.- Je crois qu'on a compris le sens de votre intervention.

M. TIMOTEO.- Vous avez compris que vous faites fausse route, c'est certain, et qu'on ne vous suivra pas sur ce chemin.

M. LE GALL.- J'allais également enchaîner sur l'étude d'impact. A votre place, j'aurais honte de présenter quatre pages d'étude d'impact qui n'est pas une étude, qui ne mesure aucun des impacts ; on n'a aucun bilan carbone de ce qui va se passer, on n'a aucun bilan sur la faune et la flore, on ne

sait pas combien de milliers de mètres cubes de béton vont être utilisés pour construire ce projet, en espérant qu'il ne reste qu'au stade du projet. On ne sait pas quelle concertation a été menée puisque, comme l'a souligné Joaquim TIMOTEO, à part des réunions organisées en catimini des veilles de jour férié le plus souvent pour essayer de se défendre mollement d'une sur-densification alors que la population montrougiennne est plutôt en baisse, donc proposer un quartier aussi densifié est somme toute assez orthogonal.

Joaquim TIMOTEO l'a aussi dit, on est en pleine procédure de PLUi. Vous avez décidé d'y adjoindre une OAP sur ce périmètre. Sachez qu'à l'heure actuelle et à PLU constant, on ne pourrait pas faire ce projet compte tenu des hauteurs projetées dans la plupart des immeubles ; on montera jusqu'à R+12 voire R+13 pour être à la limite des immeubles de grande hauteur, qui réclameraient une défense au feu différente si vous décidiez d'aller au-delà. C'est un peu ce qui vous freine de ne pas construire à R+20 ou R+25, c'est parce que cela coûte beaucoup plus cher.

Enfin, j'ai une question : avez-vous étudié le bilan du promoteur qui a été fourni dans l'avis des Domaines ? Il est très perturbant. C'est sur ce point que je vais être obligé de contredire Joaquim TIMOTEO : quand on regarde le bilan promoteur, on se rend compte que les logements vont être vendus en libre à moins de 7000 € du m². En neuf dans Montrouge, je mets quiconque au défi de proposer ce prix, ce qui permet de présenter une marge correcte de 14 M€, 8 % du montant, alors que nous sommes dans une crise immobilière et que la plupart des promoteurs aujourd'hui sont très heureux lorsqu'ils sont capables de préserver 5 % de marge, tout cela en présentant du logement libre à 7000 € alors que l'on sait que l'on est à plus de 10 000 € du m². Il manque quelques millions d'euros dans ce projet.

J'ai vu qu'il y avait un complément de prix. Très bien. Cela ne m'intéresse pas beaucoup ; j'espère que ce projet restera au stade de projet et qu'il ne sortira jamais de terre.

M. BOUCHEZ. - Merci d'avoir souligné que j'ai participé aux balades de quartier, c'est effectivement assez intéressant. Bien sûr que vous prenez les avis favorables pour vous du bon côté, mais j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de personnes qui posaient des questions et qui parfois, et même assez souvent, n'avaient pas les réponses voulues.

Pour en revenir à ce projet, je reconnais que j'ai été stupéfait, alors que je connais le projet que je suis allé voir plusieurs fois : quand on est sur la place de parking, que l'on regarde les immeubles, on se dit qu'il y a encore trois voire quatre étages supplémentaires par rapport à ce que l'on voit et qu'on ne verra plus passer l'avion. C'est assez extraordinaire et la population locale est contre.

Il est intéressant de faire les balades mais c'est aussi intéressant d'écouter les gens.

Concernant ce projet, je suis les remarques faites par M. TIMOTEO et par M. LE GALL. On a un projet qui nous est présenté aujourd'hui et on a un monceau de documents que nous n'avions pas auparavant. C'est dommage - je suis mesuré dans mon propos -, quand vous présentez un projet, vous ne donnez aucune contrainte économique. On a de magnifiques dessins, mais des choses qui sont irréalistes. Ce que j'ai le plus apprécié c'est le visuel des futurs balcons des logements HLM : je ne vous cache pas que mon salon est plus petit que les terrasses qui sont présentées, mais c'est très bien.

Ce qui nous est présenté est très beau, et l'intelligence artificielle dans ce sens-là est très utile, mais je regrette que nous n'ayons aucun élément économique ni organisationnel dans les présentations qui en sont faites au public et nous découvrons en conseil le détail de l'organisation sans que le conseil n'ait été saisi de la philosophie de la construction et de toutes ces contraintes.

Pourquoi faire des tours à R+13 alors que le conseil a voté dernièrement la suppression d'un projet de plusieurs dizaines de logements à proximité de l'église Saint-Jacques ? Vous n'avez pas voulu écouter notre proposition d'étudier la possibilité de construire en contrepartie des logements au-dessus du restaurant. Cela aurait peut-être permis de diminuer la hauteur des bâtiments. D'un côté, il faut raser les bâtiments et de l'autre, il faut construire du R+13.

Je reviens sur l'une des questions évoquée tout à l'heure : au niveau du logement sur Montrouge, on a une diminution de l'offre liée à une mutation des logements sur le logement occasionnel, le logement vacant et les résidences secondaires. C'est ces sujets qu'il faut véritablement creuser. On n'est pas obligé de construire des projets aussi monstrueux, aussi beaux soient-ils.

Mme HUET.- Pour ma part, j'insisterai sur le manque de transparence du projet. Les résultats de la consultation publique, par exemple, sont introuvables en ligne et le PowerPoint qui est présenté du projet retenu est tellement vague qu'il ne dit pas grand-chose finalement. Il faut creuser assez longtemps, par exemple, pour trouver l'information sur la hauteur du nouveau bâtiment. Si l'on en croit la page Internet de la mairie qui est consacrée au projet, des habitants auraient été associés. Quand on lit la page Internet, on a l'impression que ce sont les habitants qui ont eux-mêmes choisi ce projet, alors qu'ils nous ont dit que le projet qu'ils avaient retenu n'est pas celui que vous avez fini par retenir. On se demande donc si c'est là l'idée d'une concertation réussie.

Si l'on en revient au PowerPoint, on voit des immeubles recouverts de verdure mais on ne sait pas si cela correspond à une réalité du projet à venir, si les photos présentées sont contractuelles. Ne serait-on pas en train de rater une occasion de faire du vert par exemple *via* la désimperméabilisation des sols ? On se demandait également quelle est l'efficacité énergétique des bâtiments qui est prévue, puisqu'ils ont l'air d'être entièrement en vert ; si cela fait partie du cahier des charges, par exemple.

Qu'est-il prévu pour éviter une proximité assez insupportable pour les habitants, qui existe déjà dans ce quartier, qui se retrouvent avec du neuf à côté de chez eux plutôt qu'une réhabilitation de l'existant que mériterait pourtant ce quartier qui est assez souvent délaissé par les politiques d'aménagement urbain de la ville ?

Nous avons déjà exprimé notre opposition au projet dans le Montrouge Mag et on votera contre.

M. le Maire.- Dans mes rêves les plus fous, j'avais imaginé que l'opposition, ce soir, nous féliciterait sur ce beau projet. Je suis très déçu mais, finalement, vous êtes assez cohérents avec ce que vous dites depuis longtemps.

Aujourd'hui, nous avons une entreprise qui s'appelle Editions Législatives, Lefebvre Sarrut, qui a quitté Montrouge et qui libère une parcelle de près de 8000 m². C'est une entreprise privée qui voulait créer de nouveaux bureaux. Nous sommes allés les voir et on leur a dit que plutôt que d'avoir un nouvel ensemble privé, comme il y en a beaucoup à Montrouge, essayons de faire quelque chose qui soit dans l'intérêt des habitants du quartier et des Montrougiens en général. Nous avons une parcelle de 2000 m² sur laquelle il y a ce marché de la Marne, qui est quand même vétuste, et un parking. Personne d'entre vous ne peut raisonnablement affirmer, sans rougir, que c'est de grande qualité.

Vous nous proposez donc de ne rien faire et de laisser le quartier en l'état. Nous, nous voulons faire quelque chose de beaucoup mieux pour les habitants du quartier en faisant un partenariat public/privé. C'est l'addition de ces deux parcelles qui permet de faire un projet ambitieux car tout seul, on ne peut pas faire grand-chose. Preuve en est que cela n'a pas bougé depuis des décennies.

On s'est donc associés, dans le cadre d'une discussion, avec un partenaire privé qui légitimement souhaite valoriser son foncier et il en a parfaitement le droit et les moyens.

On a donc proposé sur ces deux parcelles qui, additionnées, font presque 1 hectare, un projet ambitieux et global qui permet d'avoir un quartier mixte avec plus de logements. Vous étiez tous d'accord pour dire qu'il fallait de nouveaux logements pour les Montrougiens. Là, on va faire des logements sociaux (30 %), des logements intermédiaires (30 %) et des logements libres. C'est donc plus de logements de qualité pour les Montrougiens.

On va faire des commerces. Vous n'êtes pas contre le commerce ? Le marché actuel étant vétuste, on va faire un nouveau marché. On va faire une crèche, une halle événementielle et, cerise sur le gâteau, on va faire un parc de 4200 m². Aujourd'hui, l'essentiel de la parcelle est totalement urbanisé

et n'est d'ailleurs pas traversante. Là où c'est totalement urbanisé et privé à 80 %, on va faire quelque chose d'ouvert avec 4200 m² d'espaces publics et d'espaces verts. C'est formidable.

Y a-t-il une meilleure idée que vous pourriez poser sur la table plutôt que de tout le temps critiquer ce qu'on fait ? Avoir un projet privé comme celui-là, dans lequel on n'aurait rien à dire et qu'on regarderait comme il y en a beaucoup, j'aurais rêvé que vous nous applaudissiez. Evidemment, vous êtes des opposants, donc vous ne pouvez pas le faire.

En réalité, rendez-vous compte qu'avec une parcelle de 2000 m², on va voir un marché tout neuf, une crèche, une halle, des commerces et 4200 m², et vous êtes contre cela ? Ce n'est pas sérieux !

Ce projet est non seulement une vraie opportunité pour la ville mais c'est un projet formidable pour les Montrougiennes et les Montrougiens. Il est parfaitement équilibré. Vous critiquez les images, etc., mais j'ai aussi beaucoup entendu de Montrougiens qui nous disent qu'un projet de cette ambition dans ce quartier est quelque chose qui va le valoriser ; il y a des personnes qui l'attendent, des personnes qui veulent se loger ; c'est à 300 mètres de la gare de Châtillon-Montrouge.

Cette vision totalement négative, pessimiste et décroissante de la Ville de Montrouge n'est pas la nôtre. Nous sommes fiers de ce projet, nous sommes fiers d'être allés voir Lefebvre Sarrut et d'avoir pu faire quelque chose qui corresponde vraiment à l'attente des gens.

Monsieur TIMOTEO, il n'y a pas une crise du logement en France ? Vous nous critiquez de ne pas construire des logements et quand on en fait, vous nous dites que ce n'est pas bien. Vous critiquez le coliving, mais c'est une nouvelle forme de logement. Ce n'est pas du tout de la financiarisation, il y a de plus en plus d'actifs qui souhaitent le faire, il y en a partout. C'est aussi un choix de notre partenaire. Ce projet a été fait en concertation avec notre partenaire privé Lefebvre Sarruet et un promoteur. On ne pouvait pas faire ce projet tout seuls. Je crois qu'il est très réussi.

On a été parfaitement transparents. Ce que vous avez ce soir dans vos dossiers est le fruit d'une très longue concertation. Vu le montant du foncier et donc de l'opération derrière, vous imaginez bien que cela a fait l'objet de nombreuses heures de travail et de négociation sur les calculs, etc. Tout est parfaitement transparent. Le prix de cession a fait l'objet de nombreux échanges et débats. 60 M€ c'est le prix du marché aujourd'hui et le programme a fait aussi l'objet de beaucoup de travail.

C'est très sérieux, transparent et de grande qualité. Nous devrions tous ensemble le défendre et en être fiers car pour la Ville de Montrouge, dans ce quartier, cela augure bien de l'avenir, cela coche beaucoup de cases.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Vote contre : les groupes l'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Ecologique et Solidaire, Indépendants Montrouge.

2 – Bilan des acquisitions et cessions opérées par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dans le cadre de la convention d'intervention foncière pour l'année 2023 et perspectives 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons l'EPFIF comme partenaire, un partenaire essentiel pour nos opérations futures puisqu'il assure le portage foncier pour notre compte.

Le bilan de l'année 2023 est le suivant : nous avons deux opérations. La première c'est l'îlot Marne Brossolette dans le quartier Jean Jaurès pour lequel on a un projet de renouvellement urbain là aussi, nécessaire, utile et attendu par les habitants. L'EPFIF, en 2023, a acheté trois lots pour notre

compte : un appartement au 121 Brossolette, un au 141 Brossolette et un au 119 Brossolette pour un montant total de 881 000 €.

La deuxième opération, c'est le quartier de la gare de Châtillon-Montrouge où l'EPFIF a acheté 4 biens pour un montant de 12 930 000 €. La grosse opération c'est l'immeuble de bureaux situé à l'angle de Pierre Brossolette et de Marx Dormoy.

Dans le secteur diffus, puisqu'ils ont une mission de veille foncière sur l'ensemble de la ville, l'EPFIF a acquis, par voie de préemption, un immeuble situé au 25 avenue Maurice Arnoux dans le cadre du projet du secteur de la distillerie qui lui aussi avance.

Au total, l'EPFIF en 2023 a acquis pour près de 15 M€ de biens pour préparer les opérations futures.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

M. PASTEAU.- Je croyais qu'il s'agissait de prendre acte sur cette délibération ?

M. le Maire.- Qui prend acte de ce bilan ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Prise d'acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

3 – Avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous devons actualiser ce partenariat.

Nous vous proposons plusieurs choses dans cet avenant :

- prolonger de deux ans la durée de la convention d'intervention foncière, qui se termine en décembre 2026, jusqu'au 31 décembre 2028
- passer l'enveloppe disponible qui est de 45 M€ à 60 M€, mobilisée sur Montrouge par l'EPFIF

- établir un périmètre de maîtrise foncière sur le quartier de la gare Châtillon-Montrouge. Ils sont déjà en maîtrise foncière sur l'îlot Marne-Brossolette et passeront en maîtrise foncière, donc en mode actif, sur le projet de la gare Châtillon-Montrouge.

Y a-t-il des questions ?

M. LE GALL.- Une remarque : il est mentionné un certain nombre d'annexes dans la convention que nous n'avons pas reçues. Merci de nous transmettre l'ensemble du dossier.

M. le Maire.- On vous les fournira.

M. PASTEAU.- Une explication de vote. Pour reprendre les termes de M. TIMOTEO, on assiste à des projets de promotion immobilière pour extraire de la valeur des nouvelles gares, que les habitants du coin soient d'accord ou pas. Lors de votre rencontre avec les habitants, ils vous l'on fait savoir. C'est en lien avec le projet sur Châtillon-Montrouge.

M. le Maire.- Non, cela n'est pas la réalité. Aujourd'hui, il y a une gare qui va arriver dans un an et demi, une nouvelle ligne de métro qui s'appelle le Grand Paris Express, qui va totalement transformer l'accessibilité de cette partie de Montrouge avec plus de 100 000 voyageurs annoncés. On va avoir un pôle de communication exceptionnel, avec deux lignes de métro (13 et 15) et le T6 qui arrivera du sud de Vélizy.

Aujourd'hui, l'Etat nous demande, ainsi que les autres partenaires, mais surtout l'Etat et la préfecture de région, d'aménager un quartier de gare pour loger les habitants. Monsieur PASTEAU, vous qui êtes pour l'écologie, j'imagine que vous êtes favorable aux transports en commun. Si l'Etat investit 30 Mds€ pour faire le Grand Paris Express, c'est bien pour que l'on puisse loger des gens autour des gares. On ne fait pas des gares en pleine campagne.

On fait des gares dans le Grand Paris, dans la métropole pour pouvoir loger des personnes. Vous êtes favorable à ce qu'on les loge, que ce soit en logement social, logement intermédiaire et logement privé ? Comment imaginer que l'on ait à Montrouge une gare avec 100 000 voyageurs et qu'on ne fasse rien ? Cela n'est pas sérieux.

Monsieur PASTEAU, il y a deux solutions : soit on ne fait rien et des gens le feront à notre place, parce qu'ils diront qu'on est incompétents et qu'on n'est pas sérieux, soit on le fait nous-mêmes. Nous avons décidé de le faire nous-mêmes. Pour cela, il faut faire une maîtrise foncière. Pour faire un projet, il faut maîtriser le foncier, sinon on ne fait rien. C'est pour cette raison que l'on a entamé tout ce travail de maîtrise foncière qui est exprimé dans cet avenant. Ensuite, il faut bâtir un projet. Ce projet n'est pas de la promotion immobilière, c'est bâtir un quartier à vivre avec tous les éléments que l'on a évoqués dans les halles de Montrouge.

C'est ce à quoi on travaille, c'est l'intérêt général, c'est du bon sens et cela n'est pas ce que vous évoquez et qui est totalement négatif et faux.

Mme CLAQUIN.- L'intervention que je projetais répond en partie à cet échange. En effet, on entend évidemment qu'il y a ces travaux importants à la gare de Châtillon-Montrouge et qu'à un projet, il y a un projet à construire sur ce périmètre et que l'EPFIF soit un partenaire de la ville dans ce cadre.

Je pense que vous avez dû entendre lors de vos balades urbaines, mais pas seulement, le besoin qu'ont les riverains et les habitants de ce quartier de pouvoir être entendus lorsqu'ils expriment un certain nombre de questions, d'inquiétudes, lorsqu'ils expriment également des besoins pour ce quartier. Ils souhaitent être entendus, être écoutés et ils souhaitent aussi de la part de la ville une certaine clarté et une certaine transparence sur les projets qu'elle envisage sur ce périmètre.

Or la convention que vous nous proposez évoque une consultation des Montrougiens à l'automne 2024 et donc, vous nous demandez de délibérer aujourd'hui sur cette convention alors même que, à part quelques mots rapides sur le fait qu'il y aura des logements, une résidence étudiants, des commerces et des services, on ne dispose pas d'une présentation précise, ni des objectifs, ni du périmètre, ni du contenu de ce projet.

En termes de méthode, il me semble que l'on inverse l'ordre logique des choses et on fait les choses dans un ordre qui ne permet pas une véritable concertation, une véritable écoute et une prise en compte des besoins des riverains. C'est pour cette raison que nous ne pourrions pas voter cette convention.

M. le Maire.- Contrairement à ce que vous dites, je crois que l'on fait les choses dans le bon ordre, parce qu'il faut commencer par la maîtrise foncière. Pourquoi ? Pour éviter la spéculation et que les ventes se fassent à des conditions qui ne permettraient pas demain le projet. La maîtrise foncière permet donc de réaliser le projet demain et de faire en sorte qu'il ne soit pas dévoyé.

Il faut commencer par là, c'est ce qu'on fait et c'est ce qui se passe dans tous les projets d'aménagement et l'EPFIF est l'outil adapté pour cela. Aujourd'hui, l'EPFIF porte pour près de 1 Md€ dans l'Ile-de-France pour toutes les communes.

Ensuite, sur la méthode, vous avez raison, il faut maintenant aller consulter les Montrougiens, puisqu'on commence à avoir une idée assez précise de ce que nous devons faire là-bas. On va consulter cet automne tous les Montrougiens et pas que les habitants du quartier, parce que tous les Montrougiens sont concernés. Beaucoup iront prendre le métro là-bas pour se rendre soit à Orly, soit à La Défense, etc. Beaucoup de gens reviendront aussi par là. C'est tout Montrouge qui va changer aussi grâce à ce projet.

On va donc interroger tout le monde et on saura ce que les uns et les autres souhaitent comme aménagements, logements, aménités, équipements, espaces verts, etc.

Sur cette base, on est en train de réfléchir à un programme qui sera un programme de densification mais qui sera au nom de l'intérêt général. Vous dites qu'il y a des habitants qui s'opposent, mais c'est tout à fait logique. Ce sont ceux qui habitent sur place et qui ne souhaitent pas évoluer, mais ce quartier est pour tous les Montrougiens, en tout cas pour les habitants de l'ensemble du quartier qui souhaitent eux qu'il change.

Il faudra trouver un équilibre, c'est le projet sur lequel on est en train de travailler. D'abord la consultation, ensuite le projet qui vous sera présenté en 2025 et, ensuite, il y aura une large concertation et on prendra nos responsabilités. Notre objectif n'est pas de mettre la tête dans le sable et de critiquer tout le temps, mais de préparer l'avenir. Or l'avenir, c'est l'arrivée d'une gare, c'est une formidable opportunité et c'est un beau projet qui va correspondre aux attentes des uns et des autres.

Nous sommes parfaitement alignés, on sait ce qu'on fait et on commence par la maîtrise foncière, c'est l'objet de l'avenant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT

Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

4 – Bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune au titre de l'année 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Comme chaque année, on doit faire ce bilan, bien que l'on ait déjà délibéré à chaque fois.

En 2023, nous avons acquis quatre biens :

- la maison du 80 Verdier pour 2,7 M€
- le local commercial du 37 République
- le local commercial du 111 République
- le 3 rue Pelletan dans le cadre de l'opération Pelletan-Bert-Verdier

Nous avons acquis pour 3 585 000 € de biens immobiliers et on a cédé un appartement rue Sylvine Candas pour 670 000 €.

M. LE GALL.- Comment est-il possible d'acheter une maison de 88 m² habitables à 2,7 M€ et de vendre un appartement de 88 m² à 670 000 € ? Je suis un peu interrogatif quant à la différence de prix.

M. le Maire.- On a déjà délibéré et on a eu ce débat sur cette maison. Le terrain est constructible. Le prix est lié au fait que la constructibilité permettait une valorisation de cette parcelle à cette hauteur-là.

Je rappelle que cette acquisition s'est faite en fonction d'une évaluation des Domaines. On aurait souhaité la payer moins cher mais le propriétaire la vendait à un promoteur qui faisait un immeuble de six étages. A la place, on va faire une place largement végétalisée. Là aussi, c'est un choix très fort de la ville pour constituer cette trame verte et améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Prise d'acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT

Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

5 – Cession de la parcelle K n° 57 sise 80 avenue Verdier au territoire Vallée Sud-Grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous vous proposons de céder la parcelle 80 avenue Verdier acquise pour 2,7 M€ au modique prix de 15 000 €, c'est-à-dire pas grand-chose, à Vallée Sud-Grand Paris qui va être le maître d'ouvrage de toute l'opération que l'on appelle Pelletan-Bert-Verdier. Rappelez-vous, lors du dernier conseil, on a transféré les voiries et là on transfère cette parcelle qui va être intégrée au projet.

On a fait une réunion publique au Beffroi pour présenter ce très beau projet. Vallée Sud-Grand Paris va investir plus de 5 M€ pour aménager ces espaces publics.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention		A. BOUCHEZ
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. le Maire.- Vous avez les images de ce projet. Cela va être une belle place à vivre qui complétera les allées Jean Jaurès et qui ira vers Marne-Brossolette et le futur îlot rénové.

6 – Acquisition d'une jouissance perpétuelle d'une terrasse et cession de 13 places de stationnement et 5 places en commodat sur 10 ans au 19 avenue Gambetta

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une opération que nous menons avec l'équipe de la petite-enfance et Mme FAVRA pour regrouper à cette adresse deux jardins d'enfants, celui de Ginoux et celui Boileau qui seront accueillis là dans un multi accueil rénové et très confortable.

Pour que ce projet soit réalisé, il nous faut avoir un espace vert et le seul espace vert possible c'est une terrasse qui, aujourd'hui, était en mauvais état et pas utilisée. On est copropriétaire et on s'est accordé avec l'autre copropriétaire, puisque nous sommes deux, sur l'aménagement de cette terrasse, ce qui donne la possibilité pour les petits-enfants d'accéder à cette terrasse et d'en profiter pleinement.

Une négociation a eu lieu avec l'autre copropriétaire qui a accepté de nous vendre la jouissance perpétuelle de cette terrasse en échange de la cession de 13 places de stationnement. Nous en avons une trentaine, on en cède 13 et il y en a 5 qui seront accessibles par eux durant 10 ans ; on les récupèrera au bout de 10 ans.

C'est le sens de la négociation qui a été longue mais qui nous permet de réaliser ce projet. C'est indispensable si l'on veut avoir un espace pour la petite-enfance dont chacun se réjouit bien sûr, puisque c'est un très bel équipement. Les deux jardins d'enfants que nous avons à Ginoux et Boileau n'étaient plus aux normes.

M. TIMOTEO.- Je ne sais pas si, à part les services, l'élu ou l'adjoint en charge de ce dossier s'est déplacé pour voir sur place la configuration du site et l'impact de la délibération que l'on a ce soir sur l'usage de l'équipement. Si il ou elle l'a fait, je pense qu'il ou elle n'a pu que constater qu'il y a un véritable problème sur ce projet d'aménagement extérieur sur le toit de la crèche existante.

Il y a même en réalité plusieurs problèmes qui font que l'inscription de cet équipement dans son voisinage est une source de nuisances non négligeables et qu'il faut les traiter avec sérieux.

Pour information, avant de revenir sur le toit-terrasse, je voudrais porter à la connaissance de tout un chacun et préciser qu'à ce jour, la crèche qui occupe le rez-de-chaussée du 19 Gambetta possède déjà une cour extérieure qui s'étend au ras de la façade d'un des immeubles environnants, en tout cas un ou deux d'entre eux, ce qui pose au passage des problèmes de bruit, de nuisances pour les riverains mais aussi des problèmes de sécurité sur l'enceinte de l'équipement.

Avant même de parler du toit-terrasse, on a déjà un problème sur l'aménagement de cette cour de crèche aujourd'hui.

Si je reviens au toit-terrasse aménagé qui fait l'objet de la délibération en tant que telle, qui se trouve au cœur de l'îlot, il est entouré par un ensemble d'immeubles d'habitation. On est au cœur d'un îlot d'habitation. Je crois que le projet inquiète légitimement un certain nombre de riverains qui vous ont d'ailleurs interpellé, me semble-t-il, il y a peu sur le sujet. Je crois que, pour le moment, vous considérez sans doute qu'il n'y a pas lieu de les écouter, mais si c'est le cas c'est comme d'habitude.

Sur l'aménagement en tant que tel, il faut aussi savoir que le toit-terrasse dont il est question ici et qui, à ce jour, n'est pas utilisé, c'est une réalité, constitue aussi un espace végétalisé. Je regrette qu'il n'y ait pas la photo pour nous éclairer sur la délibération de ce soir. C'est un espace végétalisé un peu sauvage, mais qui participe de la végétalisation de ce cœur d'îlot et qui accueille, je crois que Cyril PASTEAU y a fait allusion lors d'une autre délibération, une faune diverse.

Il faudrait le préserver comme îlot de fraîcheur, puisque c'est ce que certains d'entre nous plaident par ailleurs, plutôt que le bitumer sur au moins la moitié comme il est prévu.

Entendez quand même qu'un espace de jeu pouvant accueillir près de 60 enfants en plein cœur d'îlot sera nécessairement source de bruit et de nuisances pour toutes les habitations environnantes

donnant sur ce cœur îlot. C'est comme si on n'avait rien appris des nuisances par exemple identifiées sur la place des Etats-Unis liées à la proximité des espaces de jeu. Je ne veux pas faire de parallèle mais je pense qu'on a compris la problématique.

M. le Maire.- On a compris ce que vous vouliez dire.

M. LE GALL.- Je prends le relais de Joaquim TIMOTEO, puisque nous avons les mêmes informations.

Effectivement, cela va amener du bruit. Vous n'avez pas forcément retenu les leçons d'autres projets. Cela va probablement aussi avoir un désintérêt par rapport à la biodiversité. C'est un toit qui est végétalisé et vous allez le remplacer par un toit en grande partie artificielle pour les enfants ; les enfants font du bruit et en cœur d'îlot, cela va faire caisse de résonance assez forte.

Je crois que vous n'en avez pas beaucoup discuté en comité de quartier. Encore une fois, la concertation que vous vantez de tous vos vœux et la démocratie participative, je ne crois pas qu'elles soient très présentes dans ce projet.

Dernier point qui n'est pas un point légal, on est en cœur d'îlot - dommage qu'on n'ait pas la photo mais je pourrai vous l'envoyer par mail - et les enfants vont jouer à la vue de l'ensemble des riverains, ce qui n'est pas forcément pour rassurer complètement tous les parents non plus, vous risquez d'avoir quelques reproches...

M. le Maire.- Merci !

M. LE GALL.- Non, on a droit à 5 minutes sur les délibérations.

Enfin, dernier point qui est assez perturbant : vous nous demandez de délibérer aujourd'hui alors que les travaux ont commencé. C'est se moquer du monde.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce point ?

M. LE GALL.- On vous sent assez gêné quand même.

M. le Maire.- Pas du tout, Monsieur LE GALL !

Mme FAVRA.- Chers collègues, je tiens à vous dire que je suis vraiment affligée et triste, parce qu'on est dans une ville où on a besoin d'avoir une qualité d'accueil des jeunes enfants. Il y a des nouvelles normes et un arrêté du 31 août 2021 dit qu'il y a des normes, des mètres carrés et autres...

(Intervention dans le public.)

Mme FAVRA.- Vous n'avez pas à prendre la parole dans le public, s'il vous plaît.

Dans cette optique, nous avons acheté ce local et nous avons vu l'intérêt d'avoir un jardin, parce que tout établissement d'accueil du jeune enfant doit disposer d'un ou plusieurs espaces extérieurs. Le décret est très court, il dit que l'on doit avoir 2 m² par enfant.

Un multi accueil n'est pas une cour d'école, ce sont des enfants de 2 à 3 ans qui font beaucoup d'activités à l'intérieur, beaucoup d'ateliers pédagogiques. Il y aura peut-être une balançoire dans ce jardin, peut-être un carré pour un potager, mais ils ne seront pas systématiquement tout le temps dedans, d'abord parce qu'ils sont par unité et par projet pédagogique.

Avant de parler, avant de critiquer, j'aimerais bien que vous compreniez bien qu'une crèche a un fonctionnement particulier comme les jardins d'enfants, avec des projets et que les enfants sortent par groupe. On apprend aussi aux enfants à être dans un extérieur calmement, ils ne sont pas obligés d'hurler. Il faut rassurer les riverains parce que ce n'est pas le premier multi accueil et crèche que nous prenons.

A Candau, il y a une crèche en pied d'immeuble ; Anne de Gaulle, crèche en pied d'immeuble avec grand jardin ; Boileau et Ginoux, il y a un immeuble et même un tout petit jardin ; les Oliviers également. Ce n'est pas la première réalisation que nous faisons en pied d'immeuble. Je n'ai jamais

eu une seule lettre faisant part de nuisances. Ce sont des enfants. Nous avons besoin d'avoir des places en crèche pour que les femmes et les hommes puissent reprendre leur activité. Je crois qu'il faut quand même être solidaire de la société dans laquelle nous vivons.

Vous parliez de la biodiversité, sachez que ce jardin qui fait 300 m² ne sera pas occupé intégralement. Il y aura un bout de jardin qui restera en friche mais la biodiversité va exister, parce que les enfants vont planter des fraises, des géraniums, des fruits qui vont attirer la biodiversité. Je ne vois pas ce qui peut gêner.

On va faire bien sûr très attention, comme on le fait dans toutes les structures d'accueil du jeune enfant, de ne pas nuire aux voisins, parce que nous sommes très respectueux des personnes. Je ne vois pas pourquoi cet établissement va amener des nuisances plus importantes. Par exemple, les Petits Chaperons Rouges, qui est une structure d'accueil privée, font très attention aussi pour que les enfants puissent s'aérer. Il est anormal que l'on vienne nous dire aujourd'hui que l'on ne peut pas implanter une structure d'accueil du jeune enfant dans une ville de 50 000 habitants pour permettre aux parents de reprendre le travail et que des enfants puissent être sociabilisés. C'est hallucinant !

Je ne comprends pas votre attitude et le fait de relayer cette problématique au lieu de calmer, d'apaiser et de rassurer les personnes. Sachez que nous avons fait une balade urbaine avec M. le Maire et d'autres de mes collègues, que j'ai rencontré quelques personnes, nous avons pris les numéro de téléphone et nous allons les recevoir pour les rassurer, mais je vous demande, chers collègues, si vous pouvez faire baisser d'un ton le stress de ces gens en leur expliquant tout ce que je vous ai dit, ce sera vraiment très bien.

M. le Maire.- Merci pour ce plaidoyer auquel nous souscrivons.

M. TIMOTEO.- Surréaliste !

M. le Maire.- Je crois que, Monsieur TIMOTEO, Monsieur LE GALL, vous avez choisi un mauvais combat.

Dans une ville comme Montrouge, il faut avoir le souci de l'intérêt général. La petite-enfance fait partie de nos politiques, beaucoup de parents souhaitent que leurs enfants soient bien accueillis. Des opportunités, il n'y en a pas beaucoup, vous le savez très bien. Comme l'a dit Mme FAVRA, toutes les écoles et crèches de Montrouge sont situées dans un environnement bâti. Vous pensez là avoir trouvé un nouvel os à ronger et attiser les craintes, mais vous vous plantez complètement.

C'est un très beau projet, il va très bien se passer, on va recevoir les riverains, on va apporter des solutions à tout le monde et cela se passera très bien.

Monsieur LE GALL, les travaux se font parfaitement dans les règles. Nous avons déposé tous les éléments qui vont bien et vous serez heureux d'être avec nous lors de l'inauguration dans quelques mois.

M. TIMOTEO.- Une question avant le vote, puisque Mme FAVRA m'a interpellé. Est-ce que dans mon propos j'ai dit qu'il ne fallait pas d'équipement petite-enfance ?

M. le Maire.- On a compris. Les Montrougiens apprécieront votre position et votre vote de ce soir.

M. TIMOTEO.- Je l'assume pleinement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S

		LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention		A. BOUCHEZ,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. le Maire.- Il n'y a que Montrouge en Commun qui est contre. On appréciera.

Monsieur TIMOTEO, je vous indique que les agents de la crèche et les parents qui seront là sont enchantés. Cela fait là aussi partie de l'intérêt général. Difficile à défendre.

M. BOUCHEZ.- Je demande un point d'ordre. Les votes de l'opposition sont à respecter, vous n'avez pas à émettre un avis. C'est tout.

M. le Maire.- Je les respecte parfaitement.

M. BOUCHEZ.- Vos remarques concernant mes collègues, ici à gauche, n'ont pas à être faites.

7 – Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Rapporteur : M. TAKI

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), créant également une période transitoire d'application afin d'atteindre les tarifs fixés par la loi. Cette taxe concerne tout type de supports publicitaires visibles des voies ouvertes à la circulation.

Par délibération du 30 juin 2010, le Conseil municipal a fixé les tarifs de la TLPE, conformément aux articles L.2333-9 et suivants du code général des collectivités territoriales applicables pendant la période transitoire du lissage des tarifs (2009-2013).

Depuis 2014, les tarifs maximaux de base, fixés par le code général des collectivités territoriales (CGCT), pour la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2025 s'élève à 4.8% (source INSEE).

Le niveau de ces tarifs varie selon la nature (numérique ou non), la taille du support taxé ainsi que la strate de la commune

Les tarifs maximaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article L.2333-9 du

code général des collectivités territoriales sont les suivants :

- Les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Etablissement Public Territorial (EPCI) de 50 000 habitants et plus : 24,40€ ;
- Les communes de plus de 50 000 habitants appartenant à un Etablissement Public Territorial (EPCI) de 200 000 habitants et plus : 37,00€.

Un coefficient multiplicateur s'applique ensuite à ce tarif de référence, suivant les dispositifs et la surface.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Ville de Montrouge comptabilise 47 657 habitants et appartient à un établissement public territorial (Vallée Sud Grand Paris) de plus de 50 000 habitants permettant à notre collectivité de changer de strate et d'appliquer un tarif maximum de base de 24,40€.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver pour 2024 l'évolution des tarifs tel qu'indiqué ci-après :

Type de supports	Tarifs 2024 (en €/m ² /an)	Tarifs 2025 (en €/m ² /an)
* Enseignes		
Enseignes inférieures à 7 m ²	gratuit	gratuit
Enseignes égales ou supérieures à 7m ² et inférieures ou égales à 12m ²	23,30	24,40
Enseignes supérieures à 12m ² et inférieures ou égales à 50m ²	46,60	48,80
Enseignes de plus de 50m ²	93,20	97,70
*Panneaux publicitaires et pré enseignes		
Panneaux publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieurs ou égaux à 50m ²	23,30	24,40
Panneaux publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieurs à 50m ²	46,60	48,80
Panneaux publicitaires et pré-enseignes numériques inférieurs ou égaux à 50m ²	69,90	73,30
Panneaux publicitaires et pré-enseignes numériques supérieurs à 50m ²	139,80	144,80

Mme HUET.- Il faut m'aider à comprendre : pour les élections et quand cela vous arrange, on est au-dessus de 50 000 habitants et là, on est passé en dessous de la barre des 50 000 habitants, ce qui permet de faire payer moins cher.

Par ailleurs, j'avais déjà posé la question l'année dernière, combien d'enseignes lumineuses à Montrouge font plus de 7 m² ? Combien sont concernées réellement par cette taxe ? Il semblerait qu'il n'y ait pas vraiment d'ambition sur la lutte contre la pollution lumineuse qui soit exprimée ici et c'est ce à quoi sert la taxe normalement. On a l'impression que vous avez construit une délibération pour que soit les commerces ne paient rien parce qu'ils sont en dessous de 7 m², soit ils paient moins cher, parce qu'on est passé sous la barre des 50 000 habitants.

Quelle est la volonté politique qui s'exprime réellement derrière cette délibération ? Les commerces sont-ils en difficulté dans Montrouge pour que vous les aidiez de la sorte ?

M. PASTEAU.- En complément, la publicité extérieure dont nous parlons participe à l'agression publicitaire que nous vivons, ce n'est pas propre à Montrouge mais, malheureusement, nous n'y faisons pas obstacle de quelque manière que ce soit. Il suffit de considérer le contrat avec JCDecaux et d'ailleurs je porte à votre attention que des citoyens ont rédigé une pétition pour protester contre les panneaux lumineux à Montrouge. Au-delà des problèmes que cela crée en matière de relais du consumérisme, dont on sait qu'il est un peu dans sa phase terminale et la planète avec, la production des produits et services que l'on nous fait acheter met gravement en danger notre avenir commun.

Les panneaux lumineux, qu'ils soient à l'intérieur des boutiques ou sur la voie publique, ont des impacts sur la biodiversité. C'est documenté. Je vous incite à travailler ce sujet, puisque ce n'est pas le cas actuellement. Le tarif maximal est appliqué.

Nous sommes contre la publicité et donc pour taxer la publicité.

M. ISRAËL.- Pour essayer d'être constructif, est-ce qu'on pourrait faire en sorte que de 23 h 00 à 7 h 00 par exemple, ces panneaux lumineux soient arrêtés ? Peut-être est-ce déjà le cas ? Cela permettrait de concilier les choses, même si on est contre la publicité, en tout cas moi, personnellement je suis contre.

M. TAKI.- Le tarif est ajusté par rapport à l'indice des prix à la consommation pour revenir à la question du nombre d'habitants qui a été diminué. Il y a un vrai privilège : le support inférieur à 7 m² est gratuit. On a un tarif entre 7 m² et 12 m² et ensuite on monte selon la taille, sachant que le support publicitaire de plus de 12 m² on n'en a presque pas ; je pense qu'il n'y en a pas.

Si vous voulez plus de détail sur les commerçants qui ont bénéficié de supports de moins de 7 m², on peut vous le fournir.

M. le Maire.- Il faut distinguer deux choses, les tarifs sur les enseignes qui sont celles proposées par les commerçants, par les annonceurs, avec les tarifs qui sont là, qui sont les tarifs maximaux, des panneaux installés par JCDecaux. Ce n'est pas la même chose. Les panneaux JCDecaux, c'est dans le cadre du mobilier urbain et du marché que l'on a conclu avec eux. Cela nous permet, sans bourse déliée, d'avoir des abribus, des sanisettes, des panneaux d'affichage et des panneaux lumineux, la publicité finançant l'ensemble de ces équipements qui ne coûtent rien aux contribuables montrougiens.

J'entends les diatribes de M. PASTEAU contre le grand capital et le commerce qui disparaîtrait de la planète, mais je crois tout à fait l'inverse. On a choisi JCDecaux parce qu'il fait des choses de grande qualité. Cela nous permet aussi de faire de l'affichage public avec des informations publiques. Tout cela est parfaitement maîtrisé. Montrouge est une ville moderne, dynamique qui encourage le commerce et les échanges. Ces panneaux sont donc les bienvenus dans notre ville et ils respectent parfaitement notre aménagement urbain et on s'en félicite.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA,

		C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

8 – Actualisation de la taxe de séjour

Rapporteur : M. CARRÉ

Le Conseil municipal de la commune de Montrouge a instauré la taxe de séjour par délibération du 4 mars 2009 à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette taxe est appliquée au réel. Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour. Ainsi, les redevables de la taxe de séjour sont les vacanciers qui s'en acquittent lors de leur séjour. Les hôteliers ou les hôtes des autres formes d'hébergement jouent uniquement un rôle de collecteur.

Les barèmes des tarifs de la taxe de séjour, fixés par l'article L.2333-30 du code général des collectivités territoriales, sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, soit +4.8% applicable pour 2025 (source INSEE).

En conclusion, il vous est ainsi proposé d'appliquer les tarifs plafonds suivants :

Catégorie d'hébergement	Tarifs (€)
Palaces	4,80
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif proposé est 1% du coût par personne de la nuitée.

M. BOUCHEZ.- L'analyse de la taxe de séjour perçue par les locations temporaires de Airbnb montre une distorsion de traitement entre les hébergements hôteliers et le logement occasionnel de type Airbnb ou Aritel. Les chiffres que j'ai sont ceux de 2022. J'avais posé la question en AP3C, mais vous ne les avez pas communiqués. Je me suis donc basé sur les chiffres qui m'ont été communiqués par Airbnb.

Le montant de la taxe de séjour collectée et reversée à Montrouge entre novembre 2021 et octobre 2022 a été de 31 114 €. Cela représente une évolution de 127 % par rapport à 2021 sur la même période. Ce sont 14 817 voyageurs sur une durée moyenne de quatre jours, soit 60 000 nuitées.

La taxe de séjour ne représente donc que 50 centimes par nuitée alors que les hôtels de 2 étoiles à 5 étoiles paient de 1 à 3,5 €. Le logement occasionnel de ce type nous a aussi fait perdre de nombreux logements qui auraient pu répondre à la demande forte de logements sur notre commune.

Aussi, nous proposons que la taxe de séjour soit portée de 1 à 2 % pour tous les hébergements en attente de classement, ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergement mentionnées dans le tableau.

C'est simplement cette modification que je demande, c'est-à-dire que l'on passe de 1 à 2 % pour tout ce qui n'est pas dans le tableau ; c'est la dernière petite ligne.

M. le Maire.- 31 000 € qui proviennent de Airbnb, les 60 000 nuitées, taxe de séjour, c'est plus de 1,2 M€ à Montrouge. Cela veut donc dire qu'Airbnb ne pèse pas grand-chose. 60 000 nuitées, je ne sais pas combien cela fait de logements Airbnb. Avez-vous le chiffre ? Combien y en a-t-il à Montrouge ?

M. BOUCHEZ.- Airbnb ne communique pas le nombre mais je l'estime entre 500 et 1000 logements sur Montrouge qui sont neutralisés ne serait-ce que temporairement au niveau de la commune. Ce n'est pas neutre.

Actuellement, Airbnb est taxé à 50 centimes, ce qui ne représente pas-grand-chose par rapport au reste. Mais les personnes responsables du commerce tolèrent-elles que les hôtels paient en moyenne 1,70 € alors que Airbnb paie 50 centimes ? C'est de la concurrence déloyale.

M. le Maire.- Aujourd'hui, on ne sait pas exactement combien il y a de Airbnb à Montrouge ni comment cela a évolué. Je demande aux services, qui vont y travailler, d'avoir une étude fine et précise du nombre de Airbnb à Montrouge, combien on en a, comment cela évolue, quels sont les revenus qui sont tirés de cela et est-ce qu'on doit avoir une politique dédiée.

Je pense qu'il y a des villes aujourd'hui qui ont des stratégies. On va le faire et on aura comme cela une connaissance exhaustive du sujet et on prendra de bonnes décisions. On ne va pas le faire ce soir sur un coin de table.

Je propose d'adopter les tarifs tels qu'ils sont et lors d'un prochain conseil, avant la fin de cette année, on vous proposera une étude fine de tout cela et ainsi, on en aura le cœur net. Si on doit, et si on le souhaite, limiter, encadrer ou réguler les Airbnb à Montrouge, on le fera, mais en toute connaissance de cause.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention		A. BOUCHEZ
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

COMMERCE

1 – Cession du local commercial sis 66 rue Louis Rolland à Montrouge

Rapporteur : M. CARRÉ

La commune de Montrouge est propriétaire par voie de préemption depuis le 26 octobre 2022 du local commercial sis 66, rue Louis Rolland à Montrouge cadastré sous le n°183 de la section C. La surface de ce local est de 107 m².

La ville de Montrouge s'est porté acquéreur de ce local dans cet immeuble en copropriété afin de poursuivre sa politique de dynamisation du centre-ville pour le prix de 450 000€ TTC.

Par un courrier adressé à la commune de Montrouge le 9 février 2023, un commerçant à Montrouge,

a émis le souhait d'acquérir le bien en vue d'y installer un univers dédié aux hommes, vente de vêtements, maroquinerie, tatouage, produits et accessoires de rasage ainsi qu'un espace barbier.

Le service des domaines, après avoir été consulté, a évalué le bien à 459 000 €.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la cession au prix de 459 000 €, hors frais, droits et honoraires, du local commercial situé sur la parcelle cadastrée section C n°183 d'une contenance de 107 m² sis 66, rue Louis Rolland à Montrouge.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document(s) et acte(s) se rapportant à cette cession, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

M. PASTEAU.- Ce délai de plus d'un an pour répondre à cette personne qui a un projet d'entreprise sur ce local est-il usuel ?

M. CARRÉ.- Un an, ce n'est pas une longue période quand on a acquis un local. D'autres acquéreurs se sont présentés entre-temps, c'étaient des agences immobilières, mais on les a refusées.

M. le Maire.- C'est même un temps court.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, G. GOMEZ-BOSSIERE
Ne prend pas part au vote		C. CARLI-SASSOE,
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

2 – Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de kiosques alimentaires avec JCDecaux France – Mediakiosk et autorisation accordée à M. le Maire de signer la convention

Rapporteur : M. CARRÉ

Dans le cadre des programmes d'aménagements du quartier Péri-Ginoux-Gautier d'une part et du parvis de la station de Métro Barbara d'autre part, la commune de Montrouge souhaite encourager l'implantation de deux kiosques alimentaires afin de répondre aux besoins de la population.

La ville de Montrouge a lancé une consultation en publiant une annonce le 28 novembre dernier sur le support du journal Le Parisien.

A l'issue de cette procédure de publicité, la candidature de la société JCDecaux France – Mediakiosk a été reçue. La ville de Montrouge s'est rapprochée de cette société pour établir une convention d'occupation précaire du domaine public d'une durée de quinze ans pour deux kiosques de 12 m² destinés à la vente de denrées alimentaires.

La ville de Montrouge autorise la société JCDecaux France - Mediakiosk à occuper le domaine public exclusivement à des fins d'ordre privatif pour y installer et y exploiter, à ses frais, deux kiosques alimentaires :

1. Un kiosque à usage de vente à emporter d'un modèle K1900 VM de 12 m² de style Haussmanien sis 78 avenue Marx Dormoy/Parvis de la station de métro Barbara
2. Un kiosque à usage de vente à emporter d'un modèle k 2009 Gunal de 12,7m² de style Haussmanien sis Place Aristide Briand au droit du 58 A. Aristide Briand

Toutefois, s'agissant d'une occupation du domaine public et pour répondre aux exigences de la loi, la présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Les frais d'installation, d'éclairage de branchement des appareils entre le réseau E.D.F. et les tableaux de comptage du kiosque, de fonctionnement, d'entretien sont ainsi à la charge de la société.

La société JCDecaux France – Mediakiosk sera tenue de faire reconstruire ou réparer à ses frais, le kiosque qui viendrait à être endommagé ou détruit en tout ou en partie pour quelque cause que ce soit ainsi que les éventuels frais de déplacement ou reconstruction.

En contrepartie de l'autorisation d'installer et d'exploiter les kiosques mentionnés ci-dessus la ville percevra une redevance annuelle par kiosque fixée à 1000 € H.T. pour la surface occupée.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la convention, ci-annexée, à conclure avec JCDecaux France – Mediakiosk et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Mme HUET.- Cette offre qui sera proposée sera-t-elle compatible avec les revenus des classes moyennes et inférieures ou pas ?

Quels types d'aliments seront vendus ? La convention dit « vente à emporter et fruits et légumes en casier connecté ». Je ne suis pas certaine de comprendre ce que sont des fruits et légumes en casier connecté. Vous dites vouloir faire du bio en général et du mieux manger dans les cantines scolaires, ce serait bien aussi de donner l'exemple dans l'espace public.

Vous dites aussi que cela répond aux besoins de la population, mais à quels besoins exactement de la population ces kiosques sont-ils censés répondre ? Qui les a exprimés et quand ?

Je vois bien que ce projet va répondre aux besoins de JCDecaux car « il est prévu que les kiosques pourront être exploités pour faire de la publicité ». Après les abribus publicitaires de JCDecaux, Montrouge participe maintenant à l'avènement de kiosques alimentaires publicitaires, comme si on n'est pas déjà bombardés de publicité partout ailleurs. Faut-il que tout le mobilier urbain serve de relais aux publicités ? J'imagine déjà d'ailleurs que, comme par magie, la taille des enseignes sera tout juste en dessous de 7 m² histoire d'éviter de payer la taxe locale sur la publicité extérieure.

M. CARRÉ.- Sur le kiosque sur le parvis Barbara, ce sera plutôt de la petite restauration, croissanterie, etc., et peut-être pourquoi pas vente de journal. C'est devant l'entrée du métro, ce qui serait pas mal.

Concernant Ginoux Gautier, il y aura normalement des fruits et légumes mais ce n'est pas encore définitif et en circuit court et bio.

M. le Maire.- C'est une nouvelle offre intéressante, que l'on va tester, pour animer ces deux endroits.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

1 – Convention de transfert et maîtrise d'ouvrage de la Commune à l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris relative aux travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la place du 8 mai 1945

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- La convention de maîtrise d'ouvrage n'est pas le projet, c'est simplement de savoir si aujourd'hui on autorise Vallée Sud-Grand Paris dans les deux premiers à être maîtrise d'ouvrage au titre de la ville.

La première convention concerne la rue Camille Pelletan, la placette et l'avenue Verdier, ainsi que la rue de la Marne, avec la convention de transfert notamment relative aux travaux de voirie et d'éclairage public. C'est place du 8 mai 45.

Mme HUET.- Est-ce qu'on pourrait comprendre pourquoi c'est transféré à Vallée Sud-Grand Paris que c'est transféré plutôt qu'à quelqu'un d'autre ?

M. MOULY.- Vallée Sud-Grand Paris a le parc. C'est plus simple que l'on ne soit pas deux à travailler. C'est pour une corrélation des travaux. C'est pour cette raison que ce sera la même chose sur Pelletan-Bert-Verdier. Comme on garde la signalétique lumineuse tricolore et les strates basses, plutôt que d'avoir deux marchés, on confie le tout au même. Ce n'est même pas une question de marché, mais une question de logistique.

Mme HUET.- Vous savez quelle est notre position là-dessus.

M. le Maire.- Quelle est votre question exactement ?

Mme HUET.- M. MOULY a expliqué l'aspect technique mais pas pourquoi c'était à Vallée Sud-Grand Paris qu'allait l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire.- Si vous avez suivi tous les épisodes, vous avez peut-être noté que Vallée Sud-Grand Paris va être le maître d'ouvrage de cette opération. Nous lui avons vendu l'immeuble tertiaire, nous lui avons cédé une partie de la voirie et, donc, ils vont financer l'ensemble de l'aménagement que nous avons conçu avec eux. La convention à maîtrise d'ouvrage fait que nous participerons au financement de l'éclairage et des espaces verts, parce que cela n'est pas de leur compétence directe. On garde cette compétence, mais on participe à ce qui n'est pas de leur compétence, à hauteur de 447 000 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

2 – Convention de transfert et maîtrise d'ouvrage de la Commune à l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris relative aux travaux d'éclairage public et d'espaces verts de la rue Paul Bert et de sa future placette, de la rue Camille Pelletan, de l'avenue Verdier Ouest et de l'avenue de la Marne

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Y a-t-il des questions car c'est la même logique ?

M. le Maire.- C'est la même chose, mais pour un autre projet que vous connaissez et qui est présenté ici. Vous avez à l'écran l'image de la future place du 8 mai 45.

Mme HUET.- Nous nous abstenons, parce que vous savez bien que nous ne sommes pas favorables au fait de transférer autant de compétences à Vallée Sud-Grand Paris. Cela éloigne toujours plus la compétence et donc les responsabilités du citoyen au profit d'une intercommunalité qui n'est pas facilement abordable ni compréhensible et que le millefeuille permet à tous les étages de se défausser de leur responsabilité. C'est pour cette raison que nous nous abstenons, ce n'est pas parce qu'on n'avait pas compris.

M. MOULY.- Ce soir ce n'est pas le transfert de la voirie ni le transfert de compétence, mais le transfert de maîtrise d'ouvrage.

Mme HUET.- Je sais. Je vous explique la logique du vote.

M. le Maire.- On fait partie d'une intercommunalité, le législateur l'a choisi, mais Vallée Sud-Grand Paris n'est pas quelque chose d'évanescent. Vous avez autour de la table plusieurs conseillers territoriaux et on débat régulièrement de ce qu'on fait avec Vallée Sud-Grand Paris. Vallée Sud-Grand Paris est un moyen pour nous de trouver des financements et de réaliser des projets. On va inaugurer bientôt, on n'a pas pu le faire à cause d'aléas divers, la rue de la Vanne qui est un magnifique projet financé par Vallée Sud-Grand Paris. L'Aquapole a été financé par Vallée Sud-Grand Paris, etc.

Dans le dialogue et la réflexion avec Vallée Sud-Grand Paris, c'est un partenaire pour nous avec lequel il faut discuter âprement, pied à pied, mais on est partenaires et on avance ensemble pour améliorer la qualité de vie des Montrougiennes et des Montrougiens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S

		LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

3 – Convention de transfert et maîtrise d'ouvrage de la RATP à la Ville de Montrouge dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la station Barbara et de l'avenue Verdun

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Là c'est l'inverse, c'est la ville qui effectue les travaux. La RATP doit reprendre sa grille qui se trouve dans les documents en page 3. Ils nous confient la possibilité de le faire avec cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Mme CLAQUIN.- Ce n'est pas tant une question sur le transfert que sur l'aménagement en question. On avait évoqué le sujet à plusieurs reprises en Conseil municipal, notamment sur les questions des largeurs des trottoirs pour permettre à la fois le passage des flux de voyageurs vers la station, mais aussi des personnes à mobilité réduite ou des personnes avec poussette ou autres. Pouvez-vous me confirmer que c'est pris en compte ?

M. MOULY.- C'est pris en compte et on est en train de voir avec la RATP le bac qui se trouve sur l'avenue Henri Ginoux qui pose souci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. LE GALL.- Pourquoi paie-t-on 5000 € à la RATP alors que c'est nous qui allons faire les travaux ?

M. MOULY.- La commune porte entièrement le coût des travaux et des études. Néanmoins, l'accompagnement technique de la RATP sur le projet sera basé sur le coût forfaitaire suivant... La RATP va nous accompagner à hauteur de 2000 sur le montage de l'opération et de 3000 sur l'accompagnement du projet et des prescriptions techniques. On a évalué les coûts des travaux à 5000 €, mais ce sont eux qui paient.

4 – Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un délaissé de terrain au profit de l'EHPAD Madeleine Verdier durant la durée des travaux de réhabilitation de l'établissement

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Au bout du parc Messier, derrière Madeleine Verdier, se trouve un terrain délaissé. Aujourd'hui, plutôt que de mettre une base-vie sur la route et sur la rue, on s'est demandé, suite à un courrier de la directrice de l'EHPAD, ce qu'on pouvait faire de l'espace qui était un délaissé et qui a besoin d'être refait.

La convention que l'on vous propose d'approuver ce soir c'est simplement de mettre à leur disposition, à titre gracieux, ce terrain durant la durée des travaux de la maison de retraite. A l'issue, l'EHPAD Madeleine Verdier s'engage à remettre le terrain en état selon un projet de la ville et notamment un jardin partagé ou autres ; un espace vert.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT

Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ENVIRONNEMENT

1 – Convention à conclure avec l'éco-organisme CITEO relative à la lutte contre la présence des déchets abandonnés diffus sur la voie publique

Rapporteur : Mme LESUEUR

La ville de Montrouge fortement impliquée dans la propreté urbaine avec le déploiement de matériels performants de type balayeuses, hydro lavage quotidien de la voirie communale ou encore le déploiement des Gluttons électriques, souhaite renforcer son action sur le terrain. La municipalité consciente de la présence de points durs en matière de nettoyage souhaite mener des actions efficaces permettant d'assurer une qualité de la propreté urbaine pour les habitants.

Consciente de la présence importante des déchets abandonnés diffus sur l'espace public et des difficultés rencontrées par les agents dans la collecte et le nettoyage des voiries, la ville souhaite agir efficacement afin de lutter contre la présence de ces déchets abandonnés et sensibiliser les habitants au respect de la propreté urbaine.

La Société CITEO (Eco-Organisme) est une entreprise créée il y a 30 ans par les entreprises de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en déployant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

C'est dans cet objectif que la ville de Montrouge souhaite signer un contrat avec cet Eco-Organisme afin de lutter efficacement contre la présence de ces déchets sur la voie publique.

La mission de CITEO est de participer à la lutte contre les déchets abandonnés issus des produits de consommation jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

A cet effet, cet éco-organisme propose un PLDA (Plan d'Action contre les déchets abandonnés), ce plan permet la mise en place d'actions structurées pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire :

Il identifie également les actions complémentaires associant le diagnostic, la prévention ainsi que les actions curatives.

Soutien apporté par CITEO:

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation adaptés
- Améliorer : palette d'action de prévention, diagnostic, dispositif
- Soutenir : soutien financier dédié aux actions diversifiées et équipement de lutte contre les déchets abandonnés
- 3.2 €/ Hab soit plus de 152 000 €/an
- 400 €/ flux / équipement (Corbeilles de rue)
- 200 €/ flux / équipement (implantation mobile sur l'espace public)

Engagement de la commune :

Première année

- Questionnaire : Réalisation d'un état des lieux de la problématique des déchets abandonnés diffus dans l'espace public (points stratégiques) et des dispositifs spécifiques déjà en place.

Deuxième et troisième année

- Déploiement d'un plan de communication spécifique sur ce sujet
- Elaboration des actions pertinentes au niveau local. Production d'un bilan communal sur La politique de réduction des déchets abandonnés dans l'espace public, comprenant les résultats et enseignements.

En conclusion, il vous est proposé de signer la convention, ci-annexée, avec CITEO et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Mme HUET.- Comment ce prestataire a-t-il été retenu ? Pourquoi celui-ci et avez-vous regardé d'autres entreprises ou associations qui font la même chose ? Pourquoi CITEO ? J'ai quand même plutôt l'impression que cela ressemble à une prestation de type consultant qui va se terminer avec un PowerPoint, ce qui peut être bien, mais qui permettra surtout aux entreprises de la grande distribution, dont CITEO est une succursale, de faire de l'argent, y compris sur leurs initiatives soi-disant écologiques. Cela ressemble plus à du greenwashing dans tout ce qu'il y a de plus splendide qu'à autre chose. Je me demandais donc si d'autres offres ont été étudiées ou si c'est CITEO qui vous a directement approchés ou autre.

M. LE GALL.- Dans la convention, il est marqué qu'on peut le faire aussi au niveau intercommunal. Pourquoi ne le fait-on pas au niveau intercommunal ? D'autres communes de Vallée Sud-Grand Paris ont-elles déjà adhéré avec ce prestataire ?

Mme LESUEUR.- Pour répondre à Mme HUET, ce n'est pas un prestataire, c'est un organisme agréé par l'Etat. C'est une obligation légale de redistribuer les taxes allouées à l'agroalimentaire ou autres pour recycler les déchets. C'est une obligation légale. Il n'y a pas de concurrence. Ils essaient de travailler avec les villes pour que l'on puisse récupérer cette taxe qui est donnée aux sociétés agroalimentaires, qui est taxée par l'Etat, et qui va être redistribuée aux villes. C'est un intermédiaire, il n'y a pas de bénéfice pour cette société.

Pour Vallée Sud-Grand Paris, je ne suis pas certaine qu'il y ait d'autres villes qui utilisent le système CITEO, mais on va vérifier.

M. le Maire.- Madame HUET, c'est le principe du pollueur payeur. Auparavant cela s'appelait Eco-emballages et maintenant cela s'appelle CITEO. Les entreprises qui polluent contribuent finalement à dépolluer. C'est un éco-organisme parfaitement identifié et validé par les pouvoirs publics. L'idée c'est, à travers ce principe du pollueur payeur, de bénéficier de cette manne pour améliorer la gestion des déchets dans notre ville. C'est une opportunité, cela ne coûte rien et cela nous rapporte, on ne va pas s'en priver. On a fait exactement la même chose sur les mégots sur lesquels on a délibéré en mars.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I.

		LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET,
Pour		V. ISRAËL

COMMANDE PUBLIQUE

1 – Convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la passation de marchés publics de travaux, de services et de fournitures à conclure avec l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vallée Sud-Grand Paris propose à ses communes membres ce principe d'un groupement de commandes pour mutualiser des achats publics et donc de faire des économies. En adhérant à ce groupement de commandes, on pourra éventuellement bénéficier d'un certain nombre de choses. A titre d'exemple, il y a un marché de fournitures de bureau qui permet de générer 15 % d'économie, parce qu'on est plusieurs à contractualiser.

M. LE GALL.- Quelle sera l'information qui sera redescendue au Conseil municipal ? Quelle sera la diminution de voilure de la CAO communale ? Avez-vous en projet d'élargir la liste des membres, comme il est prévu dans le document transmis, à l'ensemble des filiales de la ville, du type CCAS ou caisse des écoles par exemple ?

M. le Maire.- « D'autres membres pourront facilement rejoindre cette dynamique comme les CCAS et la caisse des écoles ». Oui, c'est écrit.

M. LE GALL.- Je l'ai bien lu, mais est-ce votre projet ?

M. le Maire.- Oui, bien sûr. A partir du moment où on peut réduire la dépense publique, ce sera le bienvenu. Le CCAS, établissement public, et la caisse des écoles, auront vocation à en bénéficier.

Vous êtes contre cela ?

M. LE GALL.- Non, vous avez l'air de découvrir le sujet, c'est pour cela que cela me fait un peu sourire.

M. le Maire.- Cela me paraissait tellement évident.

M. BOUCHEZ.- Cela veut peut-être dire que cela devra être à l'ordre du jour des conseils d'administration aussi bien des caisses des écoles que du CCAS ?

M. le Maire.- Bien sûr, si on souhaite le faire.

M. BOUCHEZ.- La remarque était pertinente.

M. le Maire.- On s'adressera aux élus en charge du dossier. Pour l'instant, on parle de la ville.

M. LE GALL.- Et sur les autres questions dans l'information du Conseil municipal et sur l'avenir de la CAO de la ville ?

M. le Maire.- Cela ne change rien. On verra bien. Il faut déjà adhérer au groupement de commandes et on verra ensuite l'impact que cela aura sur notre activité. Cela ne va pas être une révolution.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

SANTE

1 – Attribution d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents exerçant au centre municipal de santé

Rapporteur : Mme BUJON

La ville de Montrouge souhaite valoriser au travers d'une prime exceptionnelle l'engagement du personnel du centre municipal de santé (CMS), qui n'est pas éligible par la revalorisation prévue dans le cadre du « Ségur de la santé ».

Les agents bénéficiaires sont ceux qui ont exercé leurs fonctions au CMS au cours de l'année 2022 et dont les fonctions n'ouvrent pas droit au versement mensuel du complément de traitement indiciaire prévu par le « Ségur de la santé ».

Une dotation de 93 284 € est distribuée sous la forme d'une prime exceptionnelle au titre de l'année 2022, dont le versement interviendra en 2024.

Le montant de la dotation a été calculé sur la base de la déclaration faite sur la plateforme de l'agence

technique de l'information sur l'hospitalisation des centres de santé.

Le montant de cette prime exceptionnelle est fixé à 2 538 € net par agent à temps plein, en activité sur la totalité de l'année 2022.

Le CMS comptait alors 36,79 ETP soit soixante-trois agents.

Soixante-trois agents étaient présents et bénéficieront de la prime, proratisée en fonction de leur quotité de temps de travail.

La prime est accordée aux agents titulaires, contractuels et vacataires.

Sur les soixante-trois agents concernés, vingt-et-un recevront le montant de la prime à taux plein (2 538,30 €).

Les dix-neuf agents du CMS qui ont quitté la collectivité depuis 2022, percevront également cette prime.

La prime sera versée en une seule fois, à l'été 2024, en fonction de la quotité de temps de travail, au prorata du temps de présence sur l'année 2022, déduction faite des journées d'absence injustifiées et pour les agents encore présents au 31 décembre 2022.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents exerçant au centre municipal de santé.

Mme HUET.- On votera pour, mais vous êtes un peu gonflée de le présenter de la sorte, ce n'est pas une fleur que vous leur faites, c'est la loi ; c'est la mise en œuvre d'un amendement du député Eric Coquerel dans la loi de Finances qui élargissait le Ségur de la Santé aux personnels du CMS. C'est vous qui avez tardé à le mettre en œuvre et les équipes du CMS, si je ne m'abuse, le réclament depuis un moment. Ce n'est pas vous qui vouliez les revaloriser, vous appliquez juste la loi.

M. LE GALL.- Idem, c'est plutôt une bonne nouvelle pour les agents.

Comment expliquez-vous que depuis 2022, 19 agents, soit près de 30 % des effectifs, aient quitté la structure ? Est-ce purement conjoncturel ou bien y a-t-il une raison structurelle ?

Mme BUJON.- Oui, en effet, cela résulte d'un amendement qui a été voté à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, concernant le turnover qui peut avoir lieu au centre municipal de santé, cela tient beaucoup au fait qu'il y a un certain nombre de médecins qui sont concernés et cela tourne régulièrement. Certains médecins étaient là pendant cette période-là qui ne sont plus là, on en a recruté d'autres.

M. le Maire.- C'est un métier en tension, la santé. Nous nous battons pour avoir une offre de santé de qualité à Montrouge, mais il y a de la concurrence, des gens qui s'en vont ; il y a des déserts médicaux partout et nous on se bat.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

RESSOURCES HUMAINES**1 – Indemnités allouées aux directeurs d'écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Ville, pour les missions effectuées pour le compte de la Commune**

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Dans le cadre de la bonne coordination et coopération avec les directeurs des écoles, nous avons décidé d'institutionnaliser une prime qui leur est versée dans le cadre de la coordination avec les temps scolaires et périscolaires, c'est-à-dire les temps de la pause méridienne, les temps des accueils de loisirs du soir et également toute la transmission d'informations pour les enfants qui auraient des difficultés particulières.

Il y a évidemment beaucoup de missions qui leur sont confiées, je ne les détaille pas toutes, vous les avez dans la délibération, mais ce sont essentiellement des missions qui sont dédiées à la bonne coordination et à la bonne articulation des temps de l'enfant, qu'ils soient à l'école ou sur les temps de loisirs.

Nous avons décidé des montants qui sont différents selon que ce soient des directeurs de l'élémentaire ou des directeurs de maternelle. Avant que vous ne me posiez la question, la différence de montant se situe au niveau des primes pour l'organisation des études surveillées, puisque cela nécessite une plus importante organisation, les directeurs d'établissement étant responsables de l'organisation de ces études et notamment de l'organisation des plannings des enseignants volontaires pour ces temps de travail. Cela nécessite aussi une transmission des listes des enfants qui suivent ces temps d'étude.

C'est la raison pour laquelle nous les rétribuons avec ces primes. Nous vous demandons donc de bien vouloir les approuver.

M. PASTEAU.- Je suppose que ces directeurs d'école sont employés à temps plein. Quelle charge horaire représentent ces activités que l'on peut comparer à du travail supplémentaire ? A quoi cela correspond-il en termes de charge horaire ?

M. BOUCHEZ.- C'est du premier et du deuxième degré : les directrices pourront-elles en bénéficier, puisque ne sont mentionnés que les directeurs d'école ?

M. le Maire.- Quel talent !

Mme HUET.- Je suis assez curieuse de savoir d'où vient la possibilité de cette prime, par quelle loi est-elle permise ou imposée ? Bien sûr, vous avez raison, en la matière, il n'y a rien de mieux pour s'assurer la paix sociale que d'offrir des indemnités supplémentaires. Bravo à eux et tant mieux pour vous.

Mme COLAVITA.- Pour répondre à M. BOUCHEZ, je suis désolée de cet oubli. En revanche, on soulignera que sur les 14 écoles de Montrouge, 13 sont des directions féminines.

Pour répondre à Mme HUET, la possibilité d'allouer cette prime date d'un décret de 1966. Cette prime existait déjà à Montrouge, ce n'est pas une nouveauté, mais avec M. le Maire on a souhaité la consolider, puisqu'elle était souvent en fonction de l'ancienneté, souvent en fonction du nombre d'élèves. C'était très différent selon l'établissement. Nous avons décidé une homogénéisation, surtout qu'elle n'existait pas vraiment pour les écoles maternelles. Il nous a semblé très cohérent de pouvoir aussi la verser aux directrices et directeurs des écoles maternelles.

En termes de charge de travail, Monsieur PASTEAU, je vous mentirais si je vous donnais un nombre d'heures précis, je n'en sais rien, mais c'est un contrat de confiance puisque, pour les directrices et les directeurs du périscolaire, c'est exactement la même chose puisqu'ils font aussi des transmissions après les pauses méridiennes aux directeurs et directrices d'école. Cela fait évidemment partie d'une mission d'intérêt général que chaque directrice et chaque directeur doit avoir dans un établissement, puisqu'ils sont directeurs de l'école. Quand un enfant arrive à l'école, il ne change pas de statut quand il passe au périscolaire. C'est aussi une mission de direction d'une école que de s'occuper de la vie de l'élève dans l'enceinte de l'établissement.

C'est une reconnaissance pour leur travail, mais j'ai envie de dire que, de toute façon, un directeur ou une directrice s'occupe de la vie de l'enfant, donc elle s'en occupe aussi quand il n'est pas devant un/une enseignant(e) mais qu'il est devant un animateur. Je n'ai pas d'heures à vous donner mais ils/elles mènent leur mission très bien et c'est, de notre part, une reconnaissance et une gratification du travail qui est très bien réalisé.

M. le Maire.- L'éducation est l'une des grandes priorités de notre majorité à travers toutes les actions que nous menons et les budgets que nous consacrons. Vous savez que tous que le premier contingent des agents c'est l'éducation. A travers cette prime, c'est la relation de confiance que nous entretenons avec les directrices et les directeurs d'école, sachant qu'ils/elles sont salarié(e)s de l'Etat et non pas de la Ville.

C'est très positif et cette délibération va donner une base claire à cette prime et de la conforter dans le temps notamment vis-à-vis de la comptabilité publique pour être parfaitement complet.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-

		L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

2 – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Modification du tableau des emplois sur deux sujets. Le premier c'est l'intégration des salariés de l'espace Colucci qui deviennent des agents de la ville dans le cadre de la reprise en régie. Cela concerne 20 salariés titulaires de CDI de droit privé, une dizaine d'équivalents temps-plein. 9 sont des enseignants, 7 postes budgétés sont à temps non complet.

La deuxième modification du tableau, c'est le transfert des 27 agents du SAAD au CCAS, ce qui nous évite de payer des charges. Ils resteront rattachés au centre municipal de santé en termes de fonction.

M. BOUCHEZ.- En quoi ou pourquoi y a-t-il des économies de charges ?

Mme BAELDE.- C'est une question purement budgétaire avec un dispositif qui est mis en place de cette manière, mais rien d'autre ; il n'y a pas d'autre économie en dehors du fait que ce dispositif rattache de cette manière et que cela nous permet d'économiser de l'argent.

M. LE GALL.- Une remarque ou deux sur le tableau des effectifs. Il y a deux ou trois coquilles qu'il conviendrait de rectifier. Vous n'avez pas actualisé le total sur le secteur administratif. Vous mettez qu'il y a 20 agents de Colucci qui sont transférés mais lorsqu'on fait le décompte, on arrive à 21.

Ensuite, j'aurais voulu savoir si avec le transfert des agents de la SAAD vers le CCAS, ils étaient précédemment rémunérés par la ville. Pourquoi voit-on dans le budget supplémentaire que l'on a voté tout à l'heure une augmentation de la masse salariale qui est due à la municipalisation des collaborateurs de Colucci ? Il me semble que vous n'avez, dans ces cas-là, pas réalisé la soustraction des agents qui sont transférés de la ville vers le CCAS.

M. le Maire.- On me répond que ce sera fait en septembre.

Mme HUET.- Deux demandes, que je formule quasiment à chaque Conseil municipal. La première : est-il prévu d'avoir une mission d'information sur les RH que l'on demande depuis quatre ans ?

Deuxièmement, j'avais demandé une note sur la politique de la ville en matière d'apprentissage. Je ne désespère pas de l'avoir un jour. Je l'avais demandée lors de mon premier Conseil municipal il y a un an, mais j'ai bon espoir de l'avoir cette année.

M. le Maire.- Sur l'apprentissage, on en rend compte à chaque fois que l'on a recours à un nouvel apprenti. On vous tient au courant de l'évolution. Il est vrai que l'on a souvent recours à l'apprentissage et que les apprentis, lorsqu'ils répondent à nos objectifs, sont intégrés dans les services de la ville.

Quant à la mission d'information, il n'y a pas besoin de faire une mission, la RH fonctionne très bien. Ce n'est pas opportun.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

AFFAIRES DIVERSES

1 – Prix accordés aux lauréats de la 9^e édition des Trophées des Jeunes actifs montrougiens (T-JAM) 2024

Rapporteur : M. DAVIAUD

Montrouge est un territoire d'attractivité économique : chaque année, de nombreuses nouvelles entreprises s'installent sur la commune. Parmi ces entreprises, on compte également de jeunes entrepreneurs (entreprises de moins de trois ans déjà installées) mais aussi des porteurs de projet entrepreneuriaux désireux de s'implanter à Montrouge. Parce que ces nouvelles entreprises sont créatrices d'emploi et source d'innovation concourant au dynamisme économique de la ville, il est important de les soutenir.

C'est pourquoi, la Ville de Montrouge, le Rotary Club Paris Porte d'Orléans, l'Association des Entreprises de Montrouge (AEM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92), souhaitent renouveler le concours des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens dits T-JAM.

Les candidats présentent leur projet devant un jury constitué d'un représentant de chaque partenaire.

Ce jury sélectionne trois lauréats.

Des prix seront remis à chacun des lauréats au cours d'une cérémonie qui se tiendra le 9 décembre 2024.

Les prix de l'édition 2024 sont les suivants :

- Prix du Rotary et Ville de Montrouge : une invitation par mois aux déjeuners hebdomadaires du Rotary Club de Partis Porte d'Orléans pendant un an d'une valeur estimée à 500 € ainsi que la subvention de 1 000 € de la Ville de Montrouge pour des prestations destinées à soutenir le lancement ou le développement d'une activité : actions de formation dispensées par un établissement agréé, du coaching, de la location de bureau, de l'achat d'équipement professionnel...
- Prix de la CCI des Hauts-de-Seine et Ville de Montrouge : une adhésion d'un an au programme Start et Boost Entrepreneur qui offre un accompagnement humain et financier dans le cadre d'un projet de développement d'une activité entrepreneuriale un accès direct à l'étape territoriale Vallée Sud-Grand Paris du concours Made in 92 des jeunes entreprises des Hauts-de-Seine ainsi que la subvention de 1 000 € versée par la Ville de Montrouge.
- Prix de l'AEM et Ville de Montrouge : une cotisation gratuite pendant un an permettant d'accéder à l'ensemble des événements de l'AEM (dix soirées par an ainsi que le club recommandation d'affaire) d'une valeur moyenne de 450 € ainsi que la subvention versée de 1 000 € par la Ville de Montrouge.

La subvention de 1 000 € qui sera attribuée à chaque lauréat par la Ville de Montrouge est destinée à soutenir les jeunes entrepreneurs dans la concrétisation de leur projet et les jeunes entreprises pour assurer une implantation pérenne dans le temps sur la commune.

Elle sera accordée exclusivement sur présentation de factures au plus tard un an après la remise du prix.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver les dotations récompensant les lauréats du concours des Trophées des Jeunes actifs Montrougiens pour l'édition 2024 pour un montant total de 3 000 €.

M. DAVIAUD.- Nous arrivons au 10^e anniversaire du concours de l'entrepreneuriat des T-JAM de la Ville de Montrouge. Cette année, ce dixième anniversaire sera l'occasion de le fêter dignement à l'occasion de Made in 92 qui viendra fêter le grand oral final au Beffroi le 9 décembre prochain.

La ville a proposé sa candidature, elle a été acceptée. On est content d'accueillir Made in 92, ce grand concours départemental. C'est à cette occasion que seront remis les Trophées des Jeunes actifs montrougiens.

Comme d'habitude, il y a 3 trophées : le prix Rotary (prix Valeur), le prix de la CCI (prix de l'innovation entrepreneuriale) et le prix de l'AEM (prix Entreprendre).

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

1 – Déclaration de présence de termites

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Comme on vous l'a dit, on a une déclaration de présence de termites sur un des bâtiments du Crédit Agricole. Afin d'éviter que les termites ne nous attaquent plus largement, nous proposons de délimiter un secteur au sein duquel nous allons enjoindre les propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder, dans les six mois, à la recherche de termites, ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradications nécessaires. Elle est relative au périmètre.

M. PASTEAU.- Par curiosité, dans ce cas de figure, comment déterminer le périmètre ? On a des experts en termites ? Comment cela se passe-t-il ? Des experts externes viennent-ils nous assister ?

M. le Maire.- Le périmètre est de 100 mètres autour du site et tout le monde doit faire une étude. C'est un premier périmètre. C'est la réglementation.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

QUESTIONS DIVERSES

Mme HUET.- J'ai deux questions diverses.

La première, c'est par rapport aux élections législatives qui arrivent la semaine prochaine. Il a été indiqué par M. GUISSY que le comité électoral ne se tiendrait pas avant les prochaines élections. Or il me semble quand même que le délai d'inscription sur les listes électorales a été rouvert pendant 24 heures entre le 9 et le 10. On a quelqu'un qui a changé de lieu de vote entre le 9 et le 10, je l'ai vérifié. Que va-t-il se passer exactement avec les listes électorales ? Je sais que vous n'avez pas forcément la réponse ce soir, mais je pose la question formellement pour que ce soit au moins noté. Je me pose également la question pour ceux qui auront eu 18 ans dans cette période.

Deuxième question, l'année dernière, le 21 juin, au moment de la fête de la musique, il y avait eu deux ou trois échauffourées entre jeunes, notamment du 14^e et de Boutroux, et je me demandais ce qui sera mis en place pour demain en termes de prévention et de sécurité ; un dispositif est-il prévu pour la fête de la Musique demain ?

Mme LESUEUR.- Concernant les listes électorales, pour les personnes concernées, on a écrit une lettre directement à la préfecture pour qu'elles puissent être enregistrées à titre exceptionnel et être rajoutées sur les listes électorales.

Mme COLAVITA.- J'ajoute que cette journée concernait les fonctionnaires qui avaient été mutés et les naturalisés entre la période des élections du 9 et du 10 juin.

M. le Maire.- Pour la fête de la Musique, on va faire en sorte d'éviter les débordements, mais on n'est à l'abri de rien. On s'est doté d'une police municipale avec votre soutien actif, on va donc lui demander d'être mobilisée pour essayer d'éviter les débordements mais, comme vous le savez, la fête de la Musique rassemble beaucoup de gens et parfois des débordements. Il faut néanmoins garantir la sécurité et la tranquillité des citoyens dans la mesure du possible.

M. BOUCHEZ.- Lors du dernier Conseil municipal nous avons évoqué la faiblesse de réduction tarifaire selon le quotient familial des familles, ainsi que les poly-inscriptions soulevé par M. LE GALL (page 20 du compte rendu).

Je m'attendais à ce qu'on ait une nouvelle grille sur ce conseil, mais on ne l'a pas. La rentrée va avoir lieu, est-ce qu'on pourrait avoir une grille tarifaire qui tienne davantage compte du quotient familial pour le conservatoire ?

M. le Maire.- On a déjà 10 quotients. C'est l'application de la grille que l'on a dans tous les autres domaines, notamment éducation et autres.

M. BOUCHEZ.- Pas du tout. Ce serait bien que ce soit la même pour aussi bien la cantine, etc., alors que pour le conservatoire, on n'a pas du tout cette progressivité alors que ce serait très bien, selon moi.

M. le Maire.- On me dit que cela a été voté en mars. On a fait une grille pour le conservatoire avec une progressivité calée sur les autres quotients.

M. BOUCHEZ.- J'avais indiqué que la progressivité était très faible sur le culturel ; on passe de 1 à 1,6 alors que pour les autres fonctions, on passe de 1 à 6. Si le culturel est important, il faut une décote importante pour que ce soit accessible à tous.

Je renouvelle la demande. La dernière fois vous aviez dit : oui, on va voir. J'ai attendu et je ne vois rien venir.

Deuxième question : on a tous autour de la table évoqué au cours de ce conseil les problèmes en ce qui concerne le logement. Est-ce qu'on pourrait faire une commission apaisée, c'est un terme que vous aimez bien, pour vraiment étudier les problématiques au niveau de la Ville de Montrouge, que l'on puisse regarder où sont les problèmes et aussi comment ils sont traités. Vous avez, comme moi, des sollicitations permanentes de personnes qui sont au Dalo et pour lesquelles il n'y a pas de solution.

Est-ce qu'on pourrait se mettre autour de la table, calmement, gentiment, posément, tout ce que vous voulez, et regarder ce qu'on peut faire et comment on peut faire. Quels sont les taux de suroccupation ou de sous-occupation des logements sociaux par exemple ?

M. le Maire.- Sur le logement, on a voté au dernier conseil un contrat de mixité sociale qui lui-même faisait référence à une étude exhaustive sur le logement ; on a fait travailler un cabinet. Tous les éléments vous ont été fournis. On a une connaissance très fine et très exhaustive de l'état du logement à Montrouge et les solutions qui sont à développer pour accroître la mixité sociale. Tout cela a été fait, c'est documenté, vous pouvez le regarder.

Sur le fonctionnement des attributions de logements sociaux, tout cela est parfaitement organisé sous l'égide de Mme ROSSIGNOL dans notre équipe et de la commission d'attribution des logements, avec les bailleurs sociaux. Tout cela se passe très bien. Il n'y a aucune difficulté. Lisez bien tous nos documents mais en matière de logement, nous savons parfaitement où nous en sommes et où nous voulons aller. Evidemment, la crise est là et nous savons tous qu'il y a 3000 demandes de logements sociaux et très peu de logements qui se libèrent. C'est le problème du logement social en général et à Montrouge en particulier. On n'échappe pas à cette crise.

Y a-t-il de autres questions ?

Il n'y en a point.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous une belle soirée, un bel été et à bientôt.

(La séance est levée à 22 h 23.)

Maxime VETILLARD

Secrétaire de séance

Etienne LENGEREAU



Maire